

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 2026 – 07/07/2026 – 1

Verbatim du conseil d'administration du 19 mai 2026

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe

Quorum en début de séance : 19

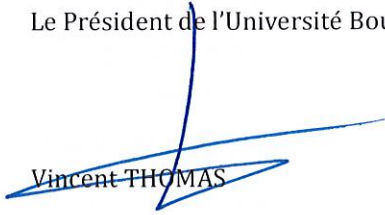
Le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le verbatim du conseil d'administration du 19 mai 2026.

Refus de vote : 0	Suffrages exprimés : 27
Abstention(s) : 0	Pour : 27
	Contre : 0

Dijon, le 8 juillet 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 19 mai 2026

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté Chancelière de l'Université Bourgogne Europe
--

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement
--

**Verbatim du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe
Séance du 19 mai 2026**

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Patrick CHARLOT (présent jusqu'à 18h),
Monsieur Bruno DOMENICHINI,
Monsieur Luc IMHOFF (présent jusqu'à 18h),
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN (présente jusqu'à 17h puis procuration à Monsieur Luc IMHOFF),
Madame Emmanuelle PUCÉAT,
Monsieur Vincent THOMAS,
Monsieur Stéphane TIZIO.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS (présent jusqu'à 17h50 puis procuration à Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND),
Madame Peggy CÉNAC-GUESDON,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST (présente jusqu'à 17h puis procuration à Monsieur Bruno DOMENICHINI),
Monsieur François JARRIGE (procuration à Monsieur Patrick CHARLOT),
Madame Elsa LANG RIPERT,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND (procuration à Monsieur Laurent BRACHAIS jusqu'à 15h50, présente à partir de 15h50).

Membre absent

Monsieur Carlos CASTILLO.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC (procuration à Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX),
Monsieur Éric DAUBIGNEY (présent jusqu'à 17h30 puis procuration à Madame Nathalie THOMAS),
Madame Michaële HERBST,
Madame Virginie KILANI (procuration à Madame Peggy CÉNAC-GUESDON),
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Madame Nathalie THOMAS.

Membre absent

Monsieur Oumar SOW.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Monsieur Maxence ROULLIAT (présent de 14h50 à 17h20 puis procuration à Monsieur Daniel LIGAN),

Membres absents

Madame Léane BARDE,
Madame Lia GODINHO,
Madame Audrey LEPRINCE,
Madame Louise MOREL,
Monsieur Antoine SABATIER,
Monsieur Jurgens TYLL.

Collège des personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Francine CHOPARD, Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté,
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX, SNPTES (présent jusqu'à 18h),
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN, Dijon métropole,
Madame Myriam LE MERDY, CESI,
Monsieur Brice LETHIER, Lycée Carnot (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Madame Charline VIGNERON, ESM Bourgogne-Franche-Comté (procuration à Madame Myriam LE MERDY).

Membre excusé

Monsieur Jean-Michel LEFAURE, Planet Bourgogne.

Membres absents

Madame Xavière CASTANO, CROSSJECT,
Madame Adeline NAZARENKO, CNRS,
Monsieur Freddy SERVEAUX, CHU Dijon.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Valérie BORDE, Directrice du pôle Finances,
Madame Laurence BRONNER, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe,
Monsieur Laurent GEBEL, Directeur général des services,
Madame Murielle PIERRE, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint,
Monsieur Ludovic RICHARD, Agent comptable.

Invités

Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du président de l'Université Bourgogne Europe,
Monsieur Cédric DEMONCEAUX, Vice-président délégué aux formations technologiques, professionnelles et tout au long de la vie,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'Université Bourgogne Europe,
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président budget, finances et pilotage,
Monsieur Éric HUSSON, Directeur adjoint du pôle documentation,
Madame Carine MICHEL, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,
Madame Nadine MILLOT, Vice-présidente de la commission de la recherche,
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux,
Monsieur Didier REBEIX, Responsable du Centre de calcul,
Monsieur Nicolas ROBERT, Responsable administratif de l'UFR des Sciences de santé,
Madame Sandrine ROUSSEAUX, Vice-présidente déléguée à la formation (licence et masters),
Madame Edith SALES-WUILLEMIN, Vice-présidente déléguée à la qualité de vie au travail,
Monsieur Patrick SENET, Responsable scientifique du mésocentre CCuB,
Madame Christel THAUVIN, Vice-présidente déléguée aux dossiers transversaux.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des Affaires juridiques et institutionnelles : Messieurs Ameur Aïchi, Jean-Marc Bourgeon,, Madame Annie Favier.

Ordre du jour

I - Informations du Président.....	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion	
II - Approbation du verbatim du conseil d'administration du 28 avril 2026.....	6
III - Questions statutaires.....	6
Modifications des statuts de l'Université Bourgogne Europe	
IV - Questions financières	
Lettre d'orientation budgétaire 2027.....	6
V – Questions relatives au CSA du 11 mai 2026	
1. Convention de coordination territoriale Bourgogne Franche-Comté.....	13
2. Convention de service inter-établissements MesoBFC.....	15
3. Nombre de semestres de CRCT accordés au titre de l'établissement en 2026-2027.....	18
4. Élections professionnelles 2026 : nombre de représentants aux instances et part respective des femmes et des hommes par instance.....	21
5. Promotion interne dans le corps des professeurs des universités - Répartition des possibilités de promotions par section CNU – 2026	
6. RIFSEEP : additif à la mise à jour de la cotation des postes BIATSS année universitaire 2025-2026...	27
7. Projet d'intégration de l'IFMK au sein de l'UFR des Sciences de santé.....	27
VI – Questions relatives au pôle patrimoine.....	30
Mise à jour des dossiers d'expertise des opérations "Rénovation énergétique de trois bâtiments : BU Droit-Lettres, BU Santé et bâtiment Chabot Charny" et "Restructuration partielle du bâtiment Image sur le site de l'IUT de Chalon-sur-Saône pour accueillir la plateforme CND Lab"	
VII - Questions relatives au conseil académique du 28 avril 2026).....	32
Avis sur la labellisation européenne HR Excellence in Research (anciennement HRS4R pour Human Resources Strategy for Researchers	
VIII - Questions relatives à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 5 mai 2026.....	36
Travaux de la Commission de la pédagogie du 26 février et du 2 avril 2026	
1. Demande d'accréditation du diplôme de 3 ^e cycle en sciences odontologiques	
2. Demande d'accréditation du diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques (DFASMa)	
3. Publicisation du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute	
IX - Questions relatives à la Recherche (CR) du 6 mai 2026	
1. Appel à projets exceptionnel Plateformes UBE 2026.....	38
2. Modification de la carte 2024-2029 des spécialités de doctorat et d'HDR.....	39
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat	
X - Tarifs, subventions et dons –Catalogue général des EUD - Conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe.....	39
XI – Compte rendu des contrats et conventions hors subvention.....	39

VERBATIM
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe
Séance du 19 mai 2026

La séance est ouverte à 14h00
sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université Bourgogne Europe

-:-:-:-:-

Le Président. - Bonjour à toutes et à tous. On m'informe que nous avons atteint le quorum pour siéger et donc on va pouvoir entrer dans l'ordre du jour de ce conseil d'administration du 19 mai 2026, avec des points soumis à discussion comme à l'accoutumée et des points sans débat. Nous n'avons pas reçu de questions diverses à ma connaissance.

I – Informations du Président

Le Président. - En premier point, quelques informations depuis le dernier CA du mercredi 28 avril dernier. Une première information concernant les services centraux. Monsieur Laurent Le Moine est le nouveau directeur de la DNUM, il est arrivé officiellement le 1^{er} mai, le 1^{er} mai étant férié, c'est le lundi 4 mai qu'il a commencé ses activités. Il était venu un petit peu auparavant pour prendre contact avec Marie-Ange Rito, qu'il connaissait par ailleurs parce qu'il avait travaillé avec elle au rectorat d'où il vient, et donc il a pris ses fonctions et il est chargé, comme tout nouveau chef de service ou tout nouveau chef de pôle, de me rendre un rapport d'étonnement dans quelques mois, on va dire six mois à peu près, lorsqu'il aura fait le tour de l'établissement, on sait que ça prend un peu de temps, forcément, 16 composantes, plus les établissements-composantes et associés qui nous rejoignent et qui ont un lien avec la direction du numérique. Il y a aussi une trentaine de laboratoires, six campus au total. Donc ça fait pas mal de visites, d'échanges, mais je crois que c'est important que Monsieur Le Moine puisse prendre la mesure de l'établissement en visitant l'ensemble des responsables des entités de l'établissement.

Deuxième information institutionnelle qui concerne les Beaux-Arts de Dijon, l'ENSAD, l'École nationale supérieure d'arts et de design de Dijon. qui est un des deux établissements-composantes de l'EPE Université Bourgogne Europe. Son conseil d'administration, le 11 mai dernier, a renouvelé Amel Nafti comme directrice de cet établissement. C'est une proposition, évidemment, qui est remontée à la ministre de la Culture, et qui devra donner lieu à nomination officielle.

Ensuite, toujours à propos du ministère de la Culture, nous avons eu l'honneur et le plaisir de recevoir, Naomi Peres, qui est directrice générale de la démocratie culturelle des enseignements et de la recherche du ministère de la Culture, et de Sébastien Chevalier, qui est chef du service des enseignements et de la recherche, au ministère de la Culture également depuis quelques mois maintenant, et en présence de Nathalie Albert-Moretti, rectrice de région académique, de Frédéric Dehan, le secrétaire général de région académique, de Benjamin Morel, qui est le directeur régional des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté et de Pierre-Olivier Rousset, qui est son adjoint. Et donc ça a été l'occasion d'abord d'un premier échange, pour évoquer la place des écoles d'art et de culture dans la stratégie d'établissement, leur positionnement dans l'EPE, et c'était un échange extrêmement intéressant. Naomi Peres connaît très bien l'enseignement supérieur et la recherche parce qu'elle a été directrice de cabinet de Sylvie Retailleau quand elle était ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Donc c'est quelqu'un qui est vraiment tout à fait à niveau de connaissance de ce qu'est une université. Donc une première séance de travail. On a expliqué le rôle de l'ESM, le rôle des Beaux-Arts, de l'ENSAD et de l'ESAAB de Nevers, bien sûr. On a également évoqué la place de la culture comme activité au sein de l'établissement depuis des décennies. On a visité l'atheneum, on a expliqué qu'il y avait plus de 270 événements organisés chaque année. On a parlé des EUD, on a parlé de tout ce qu'est la culture, traditionnellement à l'Université Bourgogne Europe. Et on a terminé la visite de cette matinée dédiée au campus Montmuzard par la MSH. Nous avons rejoint par la suite le campus Maret, les travaux de rénovation du campus Maret ont commencé, il va accueillir le campus

dijonnais de Sciences Po, mais également l'École supérieure de musique de Bourgogne-Franche-Comté. Et puis, il y a tout un espace, qui est commun finalement, mais séparé à l'heure actuelle d'une grille assez haute, avec des pics au-dessus, entre l'école des Beaux-Arts et l'espace Maret. Et donc il est question, je pense, d'abattre cette grille une fois que les travaux seront terminés, de telle sorte qu'on ait un véritable campus avec l'ensemble des écoles sur ce pâté de maisons, un bel ensemble immobilier qui sera tout à fait intéressant une fois qu'il sera achevé. L'après-midi, nous l'avons passé à la préfecture de région académique, à l'occasion d'une réunion assez importante où il y avait de très nombreux acteurs de l'enseignement de l'art et de la culture et de l'architecture, pour évoquer la possibilité, à la demande de Dijon métropole, mais aussi demande appuyée par le préfet de région académique, alors qui a changé, maintenant c'est Violaine Demaret qui a succédé à Paul Mourier, mais elle a repris le dossier en main, donc pour réfléchir à la création d'une école d'architecture à Dijon. L'idée étant de bien réfléchir à la question, parce que vous comprenez bien qu'il y a une question de moyens, et il y a une question de support, c'est-à-dire comment créer une école non pas ex nihilo, mais en s'appuyant sur le tissu existant. Il a été question que l'Université Bourgogne Europe accueille la création de cette école d'architecture, sauf qu'on ne pourra pas, comme ça, du jour au lendemain, accueillir 600 à 700 étudiants, il faut y aller progressivement. Donc moi, j'ai évidemment évoqué la possibilité pour l'UBE d'accueillir la création de cette école, mais qu'en regard, il s'agissait d'un effort collectif et qu'aujourd'hui, j'ai quand même rappelé que nous n'avions absolument, à ma connaissance, aucun collègue enseignant-chercheur travaillant sur l'architecture. On a des historiens de l'art qui s'intéressent à l'architecture, on peut éventuellement faire des liens avec l'étude des matériaux, par exemple, l'informatique, la conception par ordinateur, etc., mais on n'a personne dans la maison capable de concevoir quelque chose dans la formation en architecture. C'est le premier point, et puis le deuxième point, on n'a pas le premier sous vaillant évidemment à injecter dans un projet. Le président du Conseil régional était présent, a déclaré que le Conseil régional était prêt à accompagner. Dijon métropole a fait de même. On avait, sur l'appui pédagogique, trois directrices d'école d'architecture, il y avait une école parisienne, La Villette, il y avait Nancy et Lyon, qui étaient présentes, qui ont expliqué qu'il n'y avait pas d'hostilité de leur part dans ce périmètre-là. Et bien sûr, il fallait penser aussi au lien avec le tissu socio-économique, ça a été soulevé notamment par la rectrice, Nathalie Albert-Moretti, qui a dit que l'alternance était aussi un moyen d'impliquer les architectes, ce à quoi le président de la Compagnie des architectes de Bourgogne-Franche-Comté a répondu favorablement en disant qu'effectivement, de toute façon, il y a aussi un besoin local de diplômés en architecture qui a été mis en avant. Il a été décidé de réaliser une réunion en juin, j'ai oublié la date exacte, mais elle aura lieu en juin, sous l'égide du DRAC, du directeur régional des affaires culturelles, et rapidement après, de prendre une décision définitive, je crois, je parle sous le contrôle de Marie-Hélène Juillard-Randrian qui était présente, mais c'était un peu l'esprit de dire : on ne va pas continuer à tergiverser, les conditions sont réunies, les possibilités sont là, on y va.

Mme Juillard-Randrian.- Il y a seulement trois régions en France qui n'ont pas d'école d'architecture, Normandie, Centre-Val-de-Loire et nous.

Le Président.- Absolument, oui, c'est un peu la diagonale. C'était le cas pour l'odontologie, on y est arrivé. J'ai indiqué effectivement que dans l'offre de formation qui était la nôtre, c'était un moyen de compléter notre axe 4, qui est Arts, cultures et humanités dans la société. Donc pour nous, ce n'est pas orthogonal avec la stratégie de l'établissement et c'est un facteur aussi d'accroissement de l'attractivité de l'établissement. Ça, je l'ai souligné aussi, bien entendu, mais on sait très bien qu'en ce moment, le nerf de la guerre, c'est quand même l'argent plus que dans les années précédentes. Donc, on est dépendant d'une entente collective autour de ce projet.

Autre information qui concerne les campus territoriaux, je voudrais saluer l'initiative qui a été portée par Philippe Perrot, vice-président patrimoine et délégué à la stratégie des campus territoriaux. Le 7 mai dernier, Philippe a réuni au Creusot les représentants des cinq campus territoriaux. Peut-être l'année prochaine avec Dijon, parce que ça serait bien que tout le monde soit un peu au diapason. Auxerre, Nevers, Chalon, Mâcon, Le Creusot, une cinquantaine de participants, c'est un succès. Des enseignants, des enseignants-chercheurs, des personnels administratifs, des partenaires du CROUS, des collectivités territoriales. Il y avait du monde et je crois que les retours que j'ai eus étaient très bons de part et d'autre, des retours informels mais je crois que les gens étaient très heureux d'échanger sur les bonnes pratiques, de croiser les expériences locales, d'essayer de renforcer les synergies aussi entre les différents campus. Qu'est-ce qu'on peut faire ensemble ? Et je crois qu'il y a des choses très riches et complémentaires qui se passent sur nos implantations territoriales et ça a été l'occasion aussi pour un certain nombre de vice-présidents, la direction générale des services aussi, de participer à cette journée de réflexion, j'ai accueilli à distance, parce que je ne pouvais pas me déplacer au Creusot, ce n'était pas possible avec mon emploi du temps, mais j'ai pu ouvrir les travaux via la visio. La journée s'est clôturée par une synthèse des ateliers, des échanges thématiques.

Autre point d'information, autre élément de réflexion, c'est le schéma métropolitain de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, c'était sous ta présidence, Marie-Hélène, donc je vais te passer la parole. C'était la présentation du travail d'analyse qui a été mené par un cabinet de conseil et ça a été l'occasion d'entendre la restitution des travaux réalisés et les prises de position des acteurs nationaux. Il y avait beaucoup de monde, il y avait quasiment tous les établissements d'enseignement supérieur, en tout cas ceux qui participent à l'EPE, il y avait notamment le CHU, CESI, ESTP, ESEO, il y avait le monde économique, le président du MEDEF. Je te laisse poursuivre.

Mme Juillard-Randrian.- Bonjour à tous et à toutes. Le SMESRI, c'est donc le schéma métropolitain d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Ça fait quelques mois qu'on travaille dessus, mais simplement sur le diagnostic, c'est là qu'on a utilisé un cabinet de consultants pour avoir effectivement à faire un partage de l'info à date, c'est ce qu'on a fait la semaine dernière ou il y a dix jours. Et donc l'idée, c'est vraiment que ce ne soit pas un énième plan ou schéma, mais qu'il y ait vraiment des actions concrètes qui débouchent à partir de priorités qu'on s'est forgées tous ensemble. Et quand je dis tous ensemble, il y a vraiment une volonté, à la fois ça concourt au rapprochement du monde économique et du monde académique. Donc là, tu as cité l'ensemble des personnes qui étaient là avec le Réseau Entreprendre Bourgogne, avec le MEDEF, avec effectivement les écoles d'enseignement supérieur, bien sûr BSB, et UBE est au premier rang de ces partenaires. Donc l'idée c'est vraiment de faire une feuille de route ici à UBE aussi, pour qu'il y ait des concordances, une cohérence entre la feuille de route d'UBE et du SMESRI, du schéma métropolitain. C'est évidemment notre souhait et une pleine implication d'UBE dans cet ensemble de coconstruction de ce schéma.

Si vous avez des questions ?

Le Président.- Je souligne la méthode et la vertu de la méthode, c'est-à-dire qu'il n'est pas rare que des établissements puissent se comporter vis-à-vis des collectivités territoriales comme un guichet, auquel on va pour essayer de glaner un peu de subventions, et vice versa, pour les collectivités territoriales de considérer les établissements d'enseignement supérieur comme des prestataires d'une stratégie conçue un peu isolément. Et donc, ce genre de schéma, ça sert à rapprocher les parties, à coconstruire, donc de faire des partenaires. Et donc, vraiment, moi, je me réjouis de cette démarche qu'on a vue ailleurs aussi, Nevers a été précurseur, Chalon, Le Creusot bien sûr. Alors tous les territoires ne le font pas, mais j'espère qu'Auxerre s'y mettra bientôt aussi, et puis qu'on pourra aussi compter sur Mâcon, puisque ce sont deux collectivités territoriales sur les territoires desquels nous avons des campus, parce que c'est important. On sait que si on se concerte, on regarde tous dans le même sens et on va tous dans le même sens, il y a moins de dispersion des moyens qui sont comptés aujourd'hui. Et puis le lien, on travaille ensemble sur un même territoire pour porter le territoire.

Mme Juillard-Randrian.- Le président Rebsamen voulait qu'il y ait cette coconstruction dès le démarrage.

Le Président.- Absolument. Merci pour ce complément. Il n'est pas écrit encore, le schéma, là, c'était vraiment la discussion, maintenant il faut l'écrire.

Autre information, le CROUS BFC a organisé la visite du chantier de rénovation complète du pavillon Beaune et du pavillon Bourgogne, qui sont derrière Polytech, rue du recteur Bouchard. Le travail est absolument impressionnant. On a vu quelques appartements, studios, chambres témoins qu'ils ont finis un peu par anticipation pour voir quels étaient les problèmes et pour rectifier pour le reste. Tout est très bien mené, c'est impressionnant. Le bon côté des choses, c'est que ça va mettre à un niveau de standard impeccable le logement des étudiants qui seront hébergés là-bas, donc ça c'est très bien. En revanche, vous savez que les standards, ce n'est plus 8 m² par chambre, c'est un peu plus grand, et donc dans le même espace, il y aura moins de chambres, il y a à peu près 120 chambres qui seront perdues, donc c'est quand même pas mal. Sur 300 et quelques, il en restera 186, quelque chose comme ça. Mais en même temps, reconduire l'existant en surface, c'était très difficile. On ne peut pas mettre une petite kitchenette, une petite chambre, une petite douche, un point sanitaire, dans 8 m² ce n'est pas possible. Donc il fallait faire un choix, ce choix aboutit à ce résultat, après il y aura d'autres initiatives, j'en suis persuadé, mais c'est vrai qu'il fallait faire ce choix, je crois qu'en réalité, il n'y avait pas moyen de faire autrement. En tout cas, c'est un engagement important de la part du CROUS et de la part des bailleurs de fonds. Il y a la Région, il y a l'État, il y a le CROUS avec un peu de fonds propres, et donc c'est quand même un point important, surtout que c'était une résidence qui était souvent affectée par des problèmes sanitaires liés à cette vétusté. Donc ça hausse le standard.

À propos de concertation, vous avez sans doute reçu un «Save a date », comme on dit en bon français, pour les ateliers territoriaux du 3 juin prochain. Le programme a été finalisé ce matin, donc on va vous adresser un courrier que je vais cosigner avec la rectrice, puisque c'est une invitation conjointe qui a

pour but d'engager une concertation sur une feuille de route stratégique de l'établissement, feuille de route qui inspirera ensuite le COMP, le contrat d'objectifs, de moyens et de performance qui va être conclu avec l'État. La première version devrait être transmise début septembre au ministère via le rectorat, mais auparavant la feuille de route sera transmise fin juin, après la concertation et après intégration des éléments de concertation qui nous auront été transmis, communiqués au cours des ateliers territoriaux du 3 juin prochain. Donc, l'idée, c'est vraiment de présenter la stratégie d'établissement, de dire ce qui a déjà été fait, mais aussi de se projeter. Il ne s'agira pas de faire des DOM, un dialogue d'objectifs et de moyens, ce n'est pas ça, c'est d'affiner une ambition et ensuite de s'interroger, dans le cadre du COMP, sur les moyens nécessaires pour atteindre cette ambition. Le COMP a bien cet objectif-là à la fin, c'est de dire à l'État : voilà notre ambition, on s'est concertés, on a fait les ateliers régionaux, nous on porte ça au nom d'une communauté pour porter une dynamique d'établissement et donc son rayonnement, son attractivité. Donc venez nombreux. Qui est invité ? Alors il y a déjà tous les représentants de l'ensemble des collectivités territoriales, certains ont déjà répondu d'ailleurs. Merci Marie-Hélène, par exemple. Il y a l'ensemble des directeurs de composante, l'ensemble des directeurs de laboratoire, l'ensemble des élus aux conseils centraux de l'établissement, et puis les représentants du tissu socio-économique, les représentants des clusters, des pôles de compétitivité, SATT Sayens, DECA BFC, Vitagora, Santenov, etc. Bref, les partenaires institutionnels, évidemment les ONR, les organismes nationaux de recherche, c'est une évidence, et donc, toutes les collectivités territoriales, je ne les ai pas égrenées, mais évidemment la Région bien entendu, les départements, et puis l'ensemble, soit des communautés d'agglomérations, métropoles, les mairies, sur les territoires desquels nous avons des implantations. Donc ça fait beaucoup de monde au total, et on espère vous voir nombreux pour mener cette réflexion autour d'une ambition. Vous sera présenté un projet de feuille de route, mais c'est vraiment un projet, et donc l'idée, c'est que les réflexions menées dans les trois ateliers thématiques qui ont été présentés lors du "Save the date", un globalement sur la formation, un globalement sur la recherche et valo et l'innovation, et puis un autre sur la vie étudiante, et donc vous êtes invités à participer à l'un ou l'autre de ces ateliers régionaux.

Voilà ce que je voulais porter à votre connaissance au titre de ces informations. Si vous avez des remarques, n'hésitez pas.

Oui, Peggy Cénac ?

Mme Cénac-Guesdon. - C'est une intervention pas en lien avec les faits que vous avez présentés, mais c'est une question d'actualité dans le sens où on m'a fait suivre une motion du département d'histoire concernant la formation des enseignants, votée à l'unanimité. Je ne vais pas vous lire l'intégralité de la motion qui est assez longue et comme j'ai également été alertée par des collègues d'autres composantes, dont l'INSPE, et il me paraît important de me faire le relais ici des difficultés et inquiétudes des collègues, au-delà juste des oppositions disciplinaires versus didactiques qu'on entend parfois dans les composantes. La problématique des conséquences de cette énième réforme de la formation des enseignants à marche forcée, sans réflexion ni bilan des précédentes, comme nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises dans ce CA, bien plus large que le simple département d'histoire qui m'incite à vous en parler à nouveau aujourd'hui. Donc les collègues impliqués dans la formation des enseignants, que ce soit dans les UFR ou à l'INSPE, se retrouvent sous pression, allant parfois même jusqu'à une perte de sens du métier. Plusieurs témoignages vont dans le sens de la perte de sens du métier. C'est vraiment très problématique pour les UFR de devoir assurer la préparation au concours à moyens constants, donc de ne pas avoir de moyens dédiés dans les composantes pour pouvoir préparer cette partie plus disciplinaire du concours. Face à cela, les collègues tentent, excusez-moi pour le vocabulaire « de bricoler » une formation en mutualisant des enseignements mais ce bricolage est une source importante de stress, de perte de sens et d'inquiétude sur la dégradation de nos missions de service public. Les collègues d'Histoire ont, de plus, informé de la création d'une formation privée concurrente à Dijon pour la préparation du CAPES d'histoire mais dans d'autres disciplines aussi que les sciences humaines. On sait que le « bricolage » que j'évoquais tout à l'heure est d'autant plus compliqué quand, par exemple, l'histoire-géo qui associe deux départements, physique-chimie qui associe deux départements, donc à moyens constants faire coïncider des maquettes sur des départements différents, ce n'est pas simple. Donc la concurrence pour les sciences humaines d'une formation privée payante à Dijon, est source d'inquiétude pour les collègues qui craignent une fuite des étudiants face à la disparition des heures de formation au sein du département d'histoire en particulier Et donc la motion des historiens se termine : le conseil du département demande un réexamen de la répartition des heures et une redéfinition urgente du cadre général de la formation au sein de notre établissement. Et donc mes questions sont les suivantes : que répondez-vous à cet appel ? Et plus généralement, quelles actions allez-vous ou avez-vous entreprises pour imposer au ministère un financement des heures en UFR pour une réelle préparation au concours ?

Le Président.- Alors, un, j'apprends qu'il y a une prépa privée qui prépare au concours du CAPES d'histoire. Je ne pensais pas qu'il y avait un marché pour ça, sincèrement, mais bon, j'en prends acte.

M. Charlot.- Je crois que c'est la Catho.

Le Président.- Le CUCDB, rue Marbotte ?

Mme Cénac-Guesdon.- Je crois, oui.

Le Président.- Sur les heures, on a réclamé à cor et à cris via France Universités, via nos réunions par les VP, CFVU, formation, ici présentes, des moyens supplémentaires, ce qui nous a été attribué c'est 60 heures, et encore pour un an, on verra le reste. Donc moi je veux bien, mais on est au bout du système. Sincèrement, j'ai conscience absolument de la situation. Cette situation, on la retrouve ailleurs, c'est-à-dire que les 60 heures, on n'en a pas plus pour les autres non plus. C'est ce qui s'est passé partout, dans toutes les licences qui accueillent, qui accueilleront un module disciplinaire, Sciences Tech, ça va être ça aussi, SVTE, c'est la même chose, Histoire, donc c'est la même chose. Et puis tous les domaines concernés, toutes les disciplines concernées sont traités strictement de la même manière, parce que de toute façon, on n'a pas de quoi en réalité assumer ce que l'État nous demande de faire. Donc aujourd'hui, un, je n'ai pas de solution en espèces sonnantes et trébuchantes, ça c'est très clair. Et ensuite, réfléchir à la refonte d'une architecture de formation, je me tourne vers la vice-présidente CFVU et puis peut-être vers la directrice de l'INSPE, qui est ici présente, et si c'est pour le mois de septembre, là, je ne sais même pas comment faire. Mais je passe la parole à Carine Michel.

Mme Michel.- Comme tu l'as dit, Vincent, l'aide accordée par l'État nous parvient pour une seule et unique année. On a répondu plusieurs fois à l'appel à manifestation d'intérêt pour ces modules de préparation et nous avons reçu en partie ce que nous avons demandé grâce à l'estimation qui avait été faite et au retour des composantes, ce qui a été engagé par les composantes pour l'accompagnement des étudiants cette année pourra être rémunéré. Donc là, on est en train de terminer le travail, mais uniquement pour cette année. Il est vrai que la réflexion se fait à coût constant. On a travaillé, on a rencontré les collègues, on a présenté cette année une formation en licence, un parcours en physique-chimie. Mais c'est vrai qu'il a été présenté à coût constant avec un travail vraiment exceptionnel des collègues. De la même façon, les collègues d'histoire-géographie se sont investis pour une formation qui soit la plus adaptée possible avec toutes les difficultés. Et c'est vrai que les premiers à pâtir de ces bricolages, ce sont nos étudiants, on en a bien conscience.

M. Didier.- J'espère ne pas avoir mal compris ce que vous venez de dire, si vous faites référence au CUCDB, le Centre universitaire catholique de Bourgogne, il est sous jury rectoral avec le rectorat, donc il est suivi de très près, il n'y a pas de préparation au CAPES en aucune façon ou alors c'est clandestin, ce dont je doute. Ils ont une licence qu'ils appellent une licence Humanités dans laquelle d'ailleurs le président est un enseignant de l'université de Bourgogne parce qu'ils sont sous convention et tout ça est très réglementé, enfin je passe les détails. Et en fait, ils ont changé d'intitulé, ça s'appelle désormais, depuis l'année dernière, Enjeux du monde contemporain pour que ça reflète davantage le contenu de la licence, mais c'est plus généraliste que l'histoire en tant que telle et ce n'est en aucun cas, à mon sens, si on a bien les mêmes sources, ce n'est en aucun cas une préparation au CAPES d'histoire, en aucune façon.

Mme Cénac-Guesdon.- Sur leur site web, c'était clairement indiqué "préparation aux concours".

M. Didier.- Je veux bien que vous m'envoyiez le document, volontiers. Merci.

Le Président.- Merci pour cette précision. Je ne crois pas avoir été destinataire de cette motion.

Mme Cénac-Guesdon.- Je ne sais pas si elle vous a été adressée. Moi, je l'ai reçue hier soir tard, c'est pour ça que je n'ai pas eu beaucoup le temps de documenter, mais comme ce n'est pas le premier écho que nous avons de collègues en souffrance, je voulais profiter de l'occasion pour réévoquer la question de la formation des enseignants ici. Et donc c'est en m'envoyant la motion qu'on m'a alertée sur la création de ce parcours de préparation CAPES.

Le Président.- Très bien. Merci en tout cas de nous en avoir informés. Je vous propose de passer à l'approbation du verbatim et je passe la parole au vice-président Stéphane Tizio.

Point A : Points soumis à discussion

II - Approbation du verbatim du conseil d'administration du 28 avril 2026

M. Tizio.- Merci Président. Bonjour à toutes et à tous. On rentre dans les points d'ordre du jour soumis à discussion, et le premier d'entre eux, l'approbation du verbatim de notre dernier conseil d'administration, à savoir celui du 28 avril dernier. Est-ce que vous avez des remarques à apporter à ce verbatim ? S'il n'y a pas de remarques particulières, je vous propose de l'approuver.

Qui refuse de participer au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

25 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

III - Questions statutaires

Modifications des statuts de l'Université Bourgogne Europe

M. Tizio.- Point suivant à l'ordre du jour, des questions statutaires. Alors, relativement à l'ordre du jour qui vous a été communiqué, le point 1, c'est-à-dire modification des statuts du service commun pour la formation continue et l'apprentissage, est reporté à un prochain conseil d'administration puisque ces statuts n'ont pas été examinés par le CSA et en revanche, le second point, donc le point sur lequel nous devons nous prononcer, c'est la modification des statuts de l'Université Bourgogne Europe. Cette modification des statuts de notre établissement résulte de l'intégration du CREPS Bourgogne-Franche-Comté dans le périmètre de l'EPE, ce qui explique la relative urgence de traiter ce point, puisque les collègues et l'établissement vont donc nous rejoindre. Donc il s'agit de toiletter nos statuts actuels afin de pouvoir finaliser l'intégration du CREPS. La commission des statuts qui avait été saisie de ces modifications les a expertisées et validées. On avait un certain nombre de questions qui émanaient de Peggy et que j'ai reportées à un futur examen de ces modifications statutaires puisque nous aurons, à l'horizon de l'évaluation HCERES du projet d'EPE, à refondre, enfin du moins à réécrire nos statuts, et ce que je propose, puisque les modifications que tu avais proposées lors de la commission des statuts, étaient des modifications d'ordre général qui touchaient les articles de contextualisation de l'EPE, et il me semble que l'objet de ces modifications, précisément, serait plus dans l'optique d'une évaluation de l'ensemble du projet que simplement de l'intégration du CREPS Bourgogne-Franche-Comté, donc c'est la raison pour laquelle ils n'ont pas été repris dans le texte que vous aviez à examiner cette fois. Là, il s'agit simplement de l'intégration du CREPS Bourgogne-Franche-Comté, avec des modifications statutaires qui sont légères mais nécessaires pour que nous puissions définitivement intégrer cet établissement dans le périmètre de notre EPE. Je ne sais pas si, Président, tu veux ajouter quelque chose.

Le Président.- Non.

M. Tizio.- Donc, est-ce que vous avez des remarques ou des questions particulières concernant ce point ? J'ajoute, pour votre parfaite information, que le CSA s'est prononcé à l'unanimité favorablement à la modification de ces statuts. S'il n'y a pas de remarques, je vous propose de les adopter dans le cadre de notre conseil d'administration.

Qui refuse de prendre part au vote ? Qui s'abstient ? 4. Qui s'oppose ?

21 voix pour, 4 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie.

IV - Questions financières

Lettre d'orientation budgétaire pour la construction du budget 2027

M. Tizio.- On va passer maintenant aux questions financières avec la présentation et l'adoption de la lettre d'orientation budgétaire, puisque vous savez que désormais, et depuis les derniers décrets financiers, nous sommes tenus, comme tous les établissements, à faire voter une lettre d'orientation budgétaire à ce moment-là de l'année, alors qu'auparavant, ces orientations budgétaires étaient plutôt votées à la rentrée, me semble-t-il, un peu avant l'élaboration du budget initial. Les opérations sont désormais décalées et il s'agit donc aujourd'hui de vous présenter la lettre d'orientation budgétaire pour la

construction du budget initial 2027. Donc, je vais passer la parole à mon collègue Fabrice Hervé, vice-président finances et pilotage, qui vous présente cette lettre d'orientation. Fabrice, tu as la parole.

M. Hervé. - Bonjour à toutes et tous. Les orientations budgétaires Université Bourgogne Europe 2027 se matérialisent par la lettre d'orientation budgétaire que vous avez reçue. Un point de chapeau, cette lettre d'orientation concerne donc l'ensemble de l'établissement EPE et cette lettre représente un cadre commun de référence surtout pour l'UBE ex-uB et puis dans l'autonomie et la bonne articulation des politiques budgétaires pour les autres établissements qui vivent dans leurs contraintes propres si on le dit en termes moins choyés et moins administratifs ou technocratiques. Donc c'est pour tout l'EPE qu'on va voter mais les éléments présentés ici sont ceux qui concernent le périmètre ex-uB. Les éléments de cadrage, les choses ont changé donc là on est sur la bonne période entre mars et juin pour la lettre de cadrage. Idem, les critères, on y revient à la fin avec les objectifs de l'établissement, donc les nouveaux critères budgétaires. On va revenir dans ce qui suit sur les éléments de contexte qui ne figuraient pas l'an passé dans le document d'orientation budgétaire qui ont trait à l'ancien critère qui guidait la soutenabilité de l'établissement au regard du décret financier, c'était le résultat net. Et donc on va reconstituer, il y a les trois critères qui sont effectivement ceux qui définissent l'entrée en condition de retour à l'équilibre financier ou en plan de retour à l'équilibre financier. Donc niveau final de trésorerie exprimé en jours, crédits de paiement hors investissements, idem pour le fonds de roulement, qui doivent être supérieurs respectivement à 30 et 15 jours. Et puis le ratio Dizambourg de charges de personnel sur les produits encaissables qui ne doit pas dépasser les 83% pour les pluridisciplinaires avec santé dont nous sommes. Enfin, il y a un ratio aménagé à 85% pour les SHS. Ça c'est coercitif, si on dépasse l'un des critères, on est considéré comme en difficulté financière, il faut ajuster soit avec des conditions de retour à l'équilibre si on va très vite, soit ensuite avec un plan de retour à l'équilibre financier. Et donc on y reviendra à la fin du document. Le point principal ici, c'est pas tant le point calendaire que de se dire ça va très vite quand on est en difficulté financière par rapport à ce qu'on a pu connaître dans le passé, il fallait deux déficits comptables successifs pour sombrer dans la difficulté financière et dans le plan de retour à l'équilibre financier. Là, ça va beaucoup plus vite. C'est en quelques mois, il faut avoir tout réajusté et si on ne peut pas, ça prendra un peu plus de temps mais il faudra réajuster. Donc ça c'est le cadre global. Les éléments de contexte, il y a les trois indicateurs du décret financier qui montrent qu'on est au-dessus des critères pour fonds de roulement et trésorerie, en dessous du critère pour le taux de rigidité. Si on regarde résultats et capacité d'autofinancement qui ne sont plus des critères, on voit toutefois une tendance glissante à la baisse et de dégradation, tant du résultat net que de la capacité d'autofinancement, qui évoluent relativement de concert, ce n'est pas complètement corrélé mais c'est très fortement corrélé. En soit le résultat net n'était pas forcément le meilleur des critères mais en tout cas ça traduisait les marges que l'on était capable de réaliser. La CAF en revanche c'est plus inquiétant puisque ça veut dire que quand on en n'aura plus, on n'aura pas de source de financement pour investir en interne. On devra puiser dans notre trésorerie, enfin dans notre fonds de roulement et dans notre trésorerie pour pouvoir investir et ça peut s'amenuiser particulièrement rapidement. Sachant que là, juste pour information, si on regarde au fond, on peut se dire quasiment que la CAF nous sert à payer l'électricité, on pourrait dire ça, le surcroît d'électricité. Là quand on est à 4,2 millions c'est à peu près ça par rapport aux niveaux passés, alors on peut toujours ressasser le passé mais c'était il y a quelques années qu'on avait des niveaux aussi bas de charge d'électricité, mais en tout cas la CAF elle est consommée juste par ça donc on n'a plus tellement de marge de manœuvre. On a par ailleurs dans le guide d'accompagnement du décret financier des éléments sur la sincérité du budget et donc la qualité des prévisions budgétaires qu'on réalise dans l'établissement, qui ne sont pas bonnes, ce n'est pas une découverte, on avance, comme vous le voyez, puisque la qualité des exécutions s'améliore, le niveau en tout cas des exécutions s'améliore. À voir, parce qu'on pourrait se dire aussi que si on exécute plus, c'est qu'on a moins de marge de manœuvre. Mais ça, c'est une autre discussion. Mais en tout cas, on a des taux d'exécution qui sont en trois ans en nette hausse. En global, on est à 92, 95, 96,5, donc amélioration des taux d'exécution. Donc on progresse, pour autant on n'a pas une structure budgétaire qui est optimale, qui ne permet pas d'user de trop d'agilité, va-t-on dire, on a toujours ce fonctionnement en silo, on y travaille, on travaille à avoir un peu plus de marge de manœuvre temporelle pour bouger un peu le calendrier budgétaire de manière marginale, à une semaine on va dire, et puis pour mettre en place des centres de responsabilité budgétaires qui devraient nous permettre d'être plus agile et de pouvoir jongler entre les différentes lignes de crédit, ce qui n'est pas faisable actuellement. Mais en tout cas on s'est amélioré en exécution.

Les objectifs, on veut donc améliorer les qualités d'exécution, ça c'est un point et maintenir la soutenabilité de l'établissement tout en ne pénalisant pas les acteurs. Alors quoi qu'il en soit, à un moment donné, on ne sait pas faire de magie ni de miracle et donc l'objectif ce n'est pas de pénaliser les acteurs mais c'est d'être dans un principe de réalité. Quand l'argent ne coule plus à flots, là il ne coule plus à flots, sur l'apprentissage on se maintient cette année, si on regarde au budget rectificatif on va être sur le même niveau que l'an passé, on n'est pas sûr qu'on n'ait pas atteint un plafond ou en tout cas un plateau sur ce type de ressources. Sur la SCSP on ne sait pas où on en est puisqu'on n'a toujours pas reçu la notification,

on devait l'avoir la première quinzaine d'avril, nous sommes la deuxième quinzaine de mai, on ne l'a toujours pas. Il y a eu des échanges avec le ministère, on nous a dit : ça va arriver, c'est en cours d'arbitrage. Comme les repyramidages avaient été en cours d'arbitrage, c'était arbitré non, puis finalement là c'est oui avec un calendrier, il faut tout faire en trois semaines. Donc je ne peux pas vous en dire plus mais ce n'est pas sûr que l'argent coule à flots côté ministère. Quand bien même, l'idée c'est de soutenir et de continuer évidemment l'activité de l'établissement, on a un principe de réalité qui est que probablement il va falloir commencer à avoir une politique, non pas de rigueur ou de disette, mais d'économie à minima. Ce qui va se traduire, on a donc trois indicateurs et quatre contraintes. Le vocabulaire a changé, l'année dernière on avait des indicateurs et des objectifs, c'était les termes qui étaient utilisés. Manifestement ça ne marche pas avec la communauté d'utiliser des objectifs, donc on va utiliser le mot contraintes qui frappe plus les esprits et puis par ailleurs des éléments plus précis parce que ce sont des vraies contraintes et pas des contraintes imposées par pure volonté de nuire et contraindre les acteurs, c'est qu'on a absolument besoin de maîtriser notre masse salariale, c'est le point principal, les contraintes portent principalement sur ce point-là. Et aussi de stabiliser nos dépenses de fonctionnement puisque si on les stabilise, on aura une CAF qui potentiellement peut augmenter ou en tout cas peut-être se maintenir. Donc on a besoin de ça et on n'a rien mis sur les investissements parce que sur les investissements c'est une logique un peu différente et on a encore de la trésorerie et du fonds de roulement pour investir donc ça ne sert à rien de contraindre les investissements. Il y a des arbitrages potentiellement en central effectivement sur des priorités. On a un arbitrage potentiellement sur plus de locaux supplémentaires, plus d'extensions de surface en tout cas, mais pas de contraintes ici qui sont apparentes. Alors sur les indicateurs, c'est les trois indicateurs repris du décret financier, il n'y a absolument rien qui change par rapport au décret financier, on est à 15 jours de fonds de roulement, exprimé en jour de fonctionnement, de crédits de paiement hors investissement, niveau de trésorerie de 30 jours et taux de rigidité strictement inférieur simplement à 83 %.

Les quatre contraintes sont les suivantes : masse salariale à maîtriser donc pas de création nette d'emploi, ça émane de l'État, c'est dans les lettres qu'on a reçues qui indiquent que l'État souhaite ne pas créer d'emploi et donc, de fait, étant opérateur de l'État, on souhaite qu'on ne crée pas d'emplois, donc zéro création nette d'emplois. Il y a un peu plus de précisions dans le document que vous avez eu, mais ça veut dire pas de création nette, quand bien même ces emplois seraient sur ressources propres donc des emplois contractuels ou des CDI, pas de titulaires évidemment. On a une deuxième contrainte qui incite, quand on va chercher des financements, à prévoir qu'on va avoir autre chose que des dépenses de masse salariale. Ça fait un certain temps qu'on le dit lorsqu'on échange avec les acteurs de notre communauté, mais c'est toujours mieux que ce soit écrit, les écrits restent. Et là, ici, l'idée c'est de dire masse salariale sur EOTP inférieure ou égale à 75 % de la recette associée. Autrement dit, quand on lève 100 de ressources, c'est 75 de dépenses de masse salariale, pas plus, c'est ce qui permet de maintenir le taux de rigidité, ça le baisse effectivement, le maximum de taux de rigidité, c'est 83 %, là, on a un seuil qui est plus faible, qui est à 75 %. Et là, c'est globalement et annuellement, ce qui oblige à jongler, et probablement que ça va susciter des difficultés techniques, d'abord mais pas que, c'est que là ce qui est indiqué dans la lettre c'est globalement annuellement. Donc globalement sur l'ensemble du projet c'est j'ai 200 000€, j'aurai 150 000 max de masse salariale, ça pas de problème. Et par ailleurs par année, je vais dépenser, alors 200 000, c'est pas très pratique à diviser par 3 mais on va dire que ça fait 66,6, sur ce que je vais dépenser chaque année, je dépenserai 50 000 maximum sur mes 66,6, ça ne va pas être simple parce que ça pour le moment on le voit au niveau EOTP et au niveau projet, on est contraint comme ça, évidemment on ne sera pas dans l'aveuglement le plus complet et on pourra discuter mais on n'aura peut-être pas 800 discussions donc on verra comment vont se faire les arbitrages mais s'il y a des dizaines de remontées ça va être extrêmement compliqué parce qu'on ne sait pas jongler, on n'a pas de pots communs donc on ne sait pas jongler pour l'instant. Ce qu'on demande, ça j'ai déjà eu ces propos en réunion d'encadrement, on demande aux composantes et aux laboratoires d'être agiles du point de vue du central, c'est-à-dire que lorsqu'une composante ou un labo, une composante par exemple vient nous demander 1000€ alors même, on a eu le cas, on a 200 000€ ou 150 000, peu importe, ça ne change rien, de non exécuté par ailleurs, on peut se dire que peut-être on va pouvoir éviter d'inscrire 1000€ supplémentaires, de réaliser une transaction, de mobiliser l'arsenal budgétaire pour que « Bidule » qui a ces 1000€, il soit absolument sûr que sa ligne, c'est écrit, il y a les 1000€ de « Bidule », si je prends l'exemple simple et que peut-être ça va s'arranger parce qu'on a 150 000, on n'exécutera pas et que donc on fait une avance et on régularisera un peu plus tard. On va quand même demander un peu d'agilité parce que là globalement, annuellement, on va peut-être envisager que sur des grosses structures il y ait un peu de possibilités de jongler, sur des petites structures ce sera certainement plus compliqué. Donc ça c'est un premier point. Le second point, c'est sur ces 75%, c'est que il est tout à fait possible aussi qu'il y ait des appels à projets, notamment en SHS, où on dépasse ces 75% et ce serait quand même stupide de dire : je peux avoir 100 mais je vais dépenser 80. Ce serait quand même un peu stupide de l'empêcher. On sait que par ailleurs, il y a plein de domaines où de toute façon quand les gens vont demander 100, ils ne vont pas dépenser plus que 75, ils vont même dépenser moins en

masse salariale et donc ça va se compenser dans l'établissement. Donc on essaiera d'offrir un peu de souplesse mais, encore une fois, on n'a pas une structure budgétaire qui est adaptée, on fait avec les outils à disposition et donc il est possible que ça coince, ça couine et ce sera le drame mais ce sera comme ça parce que parfois les outils sont pas bons et quand on veut planter un clou et que le marteau est un peu abîmé, c'est plus compliqué et ce sera comme ça et on ne peut pas faire autrement. Moi je n'ai pas été élu VP au titre de la magie. Il y a des gens parfois qui croient que c'est juste pour nuire qu'on fait ça et pour les embêter, mais en fait pas du tout. Moi je ne les connais pas et je n'y pense pas une seconde. Donc je tiens quand même à ce que le propos soit entendu, à un moment donné, si ce n'est pas possible parfois, eh bien ce n'est pas possible et c'est malheureux mais comme on n'est pas en train d'opérer des gens qui vont mourir si on loupe le coup, ça devrait passer quand même, mais c'est contraignant, j'en conviens. Je ne vais pas vous dire que c'est formidable, mais c'est comme ça. Les outils, pour les faire évoluer, c'est extrêmement long. On a réussi à faire des miracles avec SIFAC+ qu'on a sorti en février, ça s'est bien passé, c'est en train de bien se passer, des petits soucis techniques qui peuvent arriver. On fera tout ce qu'on peut, mais on ne fera pas l'impossible, probablement pas. Troisième contrainte, stabilisation des dépenses de fonctionnement sur la base du compte financier 2025, il y a tout un laïus qui est expliqué mais l'idée est de dire : évitons de dépenser. Encore une fois, on n'est pas complètement stupide en se disant : si j'ai de nouvelles recettes, je ne vais donc pas pouvoir les dépenser. Évidemment que la réponse est non, ces recettes seront mobilisables. Toutefois, on aimerait bien qu'il y ait un travail qui a déjà été demandé pour le BR, je ne sais pas s'il a été réalisé sur le titre du BR1, je ne dis pas qu'il est simple à réaliser, mais d'avoir un peu de suivi et de se dire : je vais globalement, neutraliser mes nouvelles recettes et puis regarder ce que j'ai, comparer et m'assurer que je ne vais pas dépasser ce que j'avais comme dépenses l'an passé. Et quatrième contrainte, on va accentuer sur l'offre de formation et donc l'offre de formation, on l'a déjà dit plein de fois, mais on le répète et on l'écrit ici, elle doit être déployée à coût constant global par composante et par étudiant. Donc c'est un croisement, ça veut dire qu'il y a un plafond d'heures par composante. Il va falloir qu'on définisse une année de référence. Elle n'est pas définie dans la lettre, donc il faudra bien qu'on en définisse une. On pourrait imaginer que c'est l'année précédant le nouveau contrat, ce serait le plus logique pour déployer à coût constant, c'est ce qui avait été demandé. Et donc coût constant global, on va bloquer les heures d'une part et d'autre part par étudiant, ce qui veut dire que quand bien même une composante a moins d'étudiants, elle n'aura pas la même dotation, sa dotation diminuera de manière assez logique. Mais des fois il y a des gens qui oublient cet élément-là puisque si on joue avec du coût constant global et que j'avais 1000 étudiants et que je n'en ai plus que 800 et que j'ai le même nombre d'heures, après tout je peux même ménager du confort. L'idée c'est pas de créer de l'inconfort, c'est que notre offre de formation est relativement importante quand on regarde par rapport à des standards nationaux et donc il faut qu'on la maîtrise et de toute façon ça relève d'une problématique de masse salariale derrière le déploiement de l'offre de formation. Et dernière contrainte, qui est une contrainte qui ne va pas être évidente, c'est une contrainte sur les tailles de groupes TD, donc on impose à 36 étudiants au minimum, avec évidemment des aménagements indiqués possibles, mais peu, c'est sécurité et arbitrage gouvernance, il y a écrit arbitrage gouvernance et pas arbitrage VP, parce que les gens je sais qu'ils vont avoir le réflexe d'écrire au VP pilotage, et ça tombe bien c'est moi, et donc l'idée c'est qu'à chaque fois les gens ont l'impression qu'on décide tout seul, mais en fait non, c'est une grande nouvelle, c'est des décisions collectives et donc ce sera une décision collective, donc groupes de TD à 36 étudiants au minimum. Évidemment, on n'est pas fermé de nouveau à l'intelligence, si on a des rompus, forcément ça va baisser, on ne sera pas à 36. Effectivement, si on fait cinq groupes à 36 et un groupe à 10, j'avoue qu'on doit pouvoir faire différemment. Mais à un moment donné, il faudra qu'on ait des explications, on peut comprendre un certain nombre de choses, de contraintes de sécurité, de salle, tout ce qui est possible. Mais encore faut-il que des efforts extrêmement significatifs aient été faits derrière, ça veut dire que c'est désagréable. C'est très désagréable puisqu'on augmente la taille de plein de groupes TD dans un certain nombre de composantes, que ça va être compliqué sur les plannings, mais ça va permettre de gagner énormément d'argent puisque le levier des groupes TD en licence est quelque chose d'extrêmement important. Si d'aventure, des composantes sont fort inconfortables avec ça, on a aussi une réflexion possible sur les capacités d'accueil qui vont permettre de gérer les groupes TD, on va pouvoir faire des multiples de 36 par exemple, pourquoi pas, ou diminuer les capacités d'accueil si on a vraiment des problèmes de salles et qu'on se dit qu'après tout, peut-être qu'on forme trop de gens, ça peut arriver. Et donc ça, il faudra qu'on ait cette discussion-là puisque c'est aussi un des leviers dont peut tenter d'user l'UBE avec l'État. Mais ça, ce n'est pas indiqué là évidemment, mais ce sera en arrière-plan, évidemment.

Voilà donc les quelques contraintes qui sont des contraintes lourdes, mais nécessaires pour l'équilibre financier de notre établissement.

Merci beaucoup pour votre écoute.

M. Tizio- Merci Fabrice.

Elsa et Emmanuelle ?

Mme Lang Ripert.- Fabrice, une question sur la dernière ligne et la dernière intervention sur le nombre de groupes TD à 36 étudiants minimum. On a déjà été interpellés en conseil d'Institut par des élus et la VP CFVU d'ailleurs était intervenue sur ce sujet parce qu'on nous oppose qu'il n'y a pas de texte officiel sur ce sujet-là et donc je voulais savoir comment on pouvait l'appliquer, le faire appliquer, c'est-à-dire est-ce que c'est une décision de l'université et on considère que c'est une décision ?

M. Hervé.- Il n'y a pas de texte officiel, mais il y a des contraintes de soutenabilité de l'établissement. Et donc l'établissement décide de mettre cette contrainte en place

Mme Lang Ripert.- La réponse c'est : l'établissement décide que c'est cette contrainte ?

M. Hervé.- Oui, c'est un choix de l'établissement.
Emmanuelle ?

Mme Pucéat.- J'ai juste deux questions toujours sur ce point du nombre. Alors je pense que ce qui est énoncé ici c'est le dédoublement à partir de 36, c'est-à-dire qu'on les remplit au maximum, c'est pas 36 étudiants au minimum, j'imagine ?

M. Hervé.- C'est 36 étudiants minimum, sauf qu'effectivement si tu as 361, tu ne vas pas faire 10 groupes à 36 et un groupe à 1, ça on l'entendra. Il y aura des lissages qui vont s'opérer, mais on ouvre les groupes avec cette cible à 36 et après, effectivement, ça dépend des effectifs. J'entends bien, on n'aurait que des multiples de 36, ce serait parfait, mais on n'aura pas que des multiples de 36, mais il y a une cible et donc il va falloir faire des recalculs, je suis bien d'accord, on n'aura jamais tous les groupes TD qui vont être à 36 c'est une évidence, dès lors que tu as 365 étudiants par exemple, tu es bien obligée de lisser ça.

Mme Pucéat.- Et donc en cas, parce que je pense que ça va être le cas sûrement dans certaines UFR, en cas effectivement de salles qui ne peuvent pas accueillir ou de trop peu de salles qui sont capables d'accueillir plus de 30 étudiants par exemple, parce que ça va être le cas, est-ce qu'on peut avoir des aménagements, c'est-à-dire réfléchir à une autre possibilité qui est effectivement de réduire les capacités d'accueil pour compenser quelque part le coût perdu parce qu'on a des TD à 30 et pas à 36 ? Ça sera une possibilité qui est laissée si on peut démontrer l'équivalence en termes d'heures, ou pas ?

Le Président.- Vu les exemples qu'on a dans certaines composantes que je ne citerai pas, j'imagine mal que ce que tu évoques soit réalisé. Je ne peux pas t'en dire davantage, néanmoins c'est une règle, il faudra l'appliquer, parce qu'on n'a pas vraiment le choix, et ensuite, évidemment, on n'a jamais travaillé à l'emporte-pièce. Jamais. Dans l'établissement, on n'a jamais fait ça depuis six ans, tu le sais parfaitement. Et là où il y a une absolue nécessité, contrainte, à laquelle on ne peut pas échapper, qui se présente, d'abord, il faut la faire remonter, et ça, il faut que les directeurs de composante jouent pleinement ce jeu. Et ensuite, à charge d'avoir une proposition qui est rationnelle et qui se rapproche le plus possible de l'objectif. C'est tout. De toute façon, ce n'est pas compliqué, on a de moins en moins d'argent, l'effet ciseau s'est déjà produit cette année, on est en déficit pour la première fois depuis dix ans quasiment cette année, la capacité d'autofinancement est en train de baisser, tous les indicateurs sont au rouge ou vont le devenir très rapidement, le taux de rigidité se rapproche des 83 %. Donc soit on commence à faire en sorte d'essayer de rester maître, on va dire, de la situation, soit on laisse filer, c'est aussi une possibilité, mais alors là, après, il n'y a plus rien de possible.

Mme Pucéat.- C'est pour voir quelles étaient les marges, parce que, effectivement, augmenter les étudiants par groupe TD, c'est une façon au moins de ne pas dégrader l'offre de formation tout en maîtrisant en fait le coût. Les conditions sont dégradées, mais l'offre elle-même quelque part ne l'est pas. L'autre possibilité c'est de réduire l'offre, mais là ce n'est pas forcément judicieux. Et mon autre question c'était sur zéro création nette d'emplois, ce qui est écrit dans la note c'est hors contrat spécifique recherche, c'est ça ? Parfois on risque de ne pas avoir le choix quand on a par exemple une ANR qui se rajoute en plus avec forcément une création d'emplois, mais si on reste à 75% en termes de masse salariale, quelque part ça n'a pas d'impact sur le taux de rigidité, il y a quand même cette possibilité qui reste ?

M. Tizio.- Oui, c'est l'idée, parce qu'en réalité, là où on a été challengé par nos tutelles, c'est sur les contrats, notamment sur les contrats actuels du plafond 1. Or, sur les projets, on est sur le plafond 2, on a une petite liberté qu'on pourra utiliser effectivement, mais dans la limite de ces 75 % bien sûr, c'est la raison pour laquelle Fabrice a fait passer l'info dans différentes instances, quand les collègues vont déposer des

projets, qu'ils intègrent ad initio la contrainte pour pouvoir justement bénéficier de l'intégralité de ce qu'ils cherchaient à avoir comme fonds. Mais effectivement, le zéro création nette, s'applique en priorité sur le plafond 1.

M. Hervé.- Juste pour préciser un point, pas sur les emplois, mais sur la taille des groupes TD. Évidemment que cette année, c'est déjà voté Parcoursup, donc c'est fini. De fait, l'orientation budgétaire arrive alors même qu'on a défini des capacités d'accueil et qu'on ne peut plus y toucher, je suppose, la machine est lancée. Ça veut dire qu'on va quand même œuvrer d'intelligence, je sais que je vais avoir ce type de mail : c'est pas possible, je ne peux pas faire des groupes TD à 36, et on croit les gens sur leur bonne volonté et leur bonne parole mais n va quand même demander qu'il y ait une charge qui soit travaillée, que les TD ce soit du 8h le lundi jusqu'au samedi 12h et qu'on ait quand même un petit peu de preuves, non pas par soupçons, mais la confiance n'excluant pas le contrôle. J'avoue avoir déjà eu plusieurs expériences de gens qui me demandaient des choses jusqu'au moment où on leur demande des fichiers avec des éléments chiffrés et puis c'est vrai que je ne les ai jamais reçus, ça fait un an, six mois, un an, deux ans et le besoin est beaucoup moins prégnant, bizarrement. Donc c'est pas qu'on n'aurait pas confiance, enfin, dans mon cas, peut-être que je suis soupçonné de ne pas avoir confiance parfois, d'être méfiant, mais en tout cas, on va demander qu'il y ait un travail. Là, on sait qu'il y a des salles qui vont contenir 36 personnes, d'autres ce n'est pas possible. On ne va pas mettre les gens debout dans les salles, ça serait quand même un peu cavalier, mais ce serait mieux qu'on ait des plans de charge ou des choses qui vont supposer un travail horrible, mais ce ne sera jamais que le travail qu'il faudra faire de toute façon pour l'année qui suit, ou à montrer qu'il y a des mutualisations et de toute façon ça ne change rien. Il y a certainement plein de solutions pour minimiser le coût de l'offre de formation et sachant que ça fait écho à ce qui était évoqué sur l'offre de formation, là pour l'instant on est très bien, on n'est pas en PREF, on voit plein de dépêches AEF où il y a plein d'établissements qui sont en PREF, ça va finir par nous tomber dessus et en fait à chaque fois on voit de toute façon c'est d'une part les postes, d'autre part l'offre de formation la priorité. Les offres de formation c'est du 10, 15, 20% à chaque fois de diminution, donc ça finira par nous arriver donc on va commencer à s'habituer à avoir moins de confort. Je sais que ça va être compliqué parce qu'on est en cours de route, mais par contre on sera dans l'échange évidemment, mais dans l'échange avec un peu de tangible, c'est important.

M. Tizio.- Nathalie Thomas ?

Mme Thomas.- Sur ce seuil de 36, quand les composantes vont redescendre qu'on a une diminution d'effectifs sur une filière par exemple, et qu'on passe de 41 à 38 sur 13 groupes, certes c'est des diminutions, on est quand même encore au-dessus du seuil de 36 et que ça soit sur un niveau, mais que cette diminution elle se reporte sur un autre niveau parce que simplement il y a eu un taux de passage qui était supérieur une année ou une autre, ces choses-là ne sont pas des diminutions nettes. Il reste quand même au-dessus des seuils de 36 ou ce que vous appelez du confort, ce que les enseignants appellent du confort. C'est juste, effectivement, une question d'occupation des salles et qui peut poser problème dans certains bâtiments, notamment mutualisés avec des forts effectifs. Et ça, c'est les responsables des bâtiments qui pourront vous répondre sur le nombre de salles qui ont des capacités qui sont supérieures à 30 ou à 36. Mais qu'il y ait une confiance qui soit réciproque aussi sur la façon de concevoir, en fait, qu'on passe de 41 à 38, et que ce n'est pas une vraie diminution, on est encore à des groupes au-dessus de 36.

M. Hervé.- Oui, si on a des très grands groupes, on considérera. Mais quand bien même, de toute façon, ce n'est pas des toutes petites variations d'effectifs qui vont beaucoup bouger les (*mot inaudible*). C'est pas ça qui va faire grand-chose. Mais oui, si on est au-dessus, on ne va pas venir embêter les gens au-dessus des 36.

Luc ?

M. Imhoff.- Rapidement, je répète ce qui a été dit, au niveau locaux ça va être compliqué parce que ici, dans ce bâtiment, je n'ai pas tout en tête, mais je pense qu'il y a au moins 3/4 des salles qui ne peuvent pas, quand on est à 32, on est plein, on est vraiment plein. Et le deuxième point, c'était sur les capacités d'accueil. On nous a demandé cette année d'augmenter de manière assez conséquente le plafond des étudiants hors zone. On l'a fait puisqu'on nous l'a demandé. Mais après, il faudra être cohérent. Si on veut qu'on limite nos capacités d'accueil, il ne faut pas en même temps nous demander d'augmenter ce plafond.

Le Président.- Je peux juste répondre que la décision des capacités d'accueil en licence ne nous appartient pas et qu'elle vient plutôt de l'autorité qui nous demande de faire des économies. Et ce n'est pas moi qui le dis, c'est les textes.

M. Hervé.- Mais par contre, il est possible aussi, sur cette diminution des capacités d'accueil, qu'il y ait des endroits où l'État nous dise, et potentiellement ici, qu'il y a des objectifs étatiques sur les étudiants dans les filières STEM qui sont donc ici. Ça veut dire que là, je ne suis pas sûr qu'on soit dans des réductions de capacités d'accueil. Donc à voir le périmètre, voir ce que veut l'État, mais là-dessus, il faudra qu'on ait des éclaircissements avec notre tutelle, mais ce n'est pas la première fois qu'il y a des injonctions paradoxales de la part de l'État.

M. Imhoff.- Surtout, moi, j'aurais du mal à comprendre qu'on refuse des étudiants du territoire pour aller désengorger la région parisienne.

Mme Rousseaux.- Pour compléter par rapport à ta remarque, effectivement, c'était une demande du rectorat, étant donné que vous ne remplissiez pas vos capacités d'accueil, de pouvoir permettre à d'autres étudiants de rentrer pour que vous puissiez faire un remplissage.

M. Imhoff.- Tout à fait, mais si en même temps on nous demande de baisser...

Mme Rousseaux.- On le fera en fonction et on pourra le justifier auprès du rectorat si besoin. On l'a fait dans d'autres composantes, dans l'autre sens aussi, c'est-à-dire, il y a quand même un échange qui se fait et ce n'est pas systématiquement imposé. Mais effectivement, ça a été demandé par rapport aux effectifs des années précédentes ou pour le portail Sciences et Techniques, vous ne remplissiez pas.

Le Président.- Je le répète, on tiendra compte des contraintes réelles, si tu n'as pas de salles à 36. Néanmoins, on veillera à ce que cette règle soit au maximum respectée. Et puis, là où ce n'est pas le cas, c'est là où on est déjà au-delà de 36, évidemment, ça ne s'applique pas. Je pense à l'UFR Droit en première année, on est toujours beaucoup plus que ça.

M. Tizio.- La contrainte ne signifie pas la non-intelligence, c'est pour ça d'ailleurs qu'on a quand même posé aussi qu'il pouvait y avoir des impératifs de sécurité. Là, évidemment, les impératifs de sécurité s'imposent, bien sûr, ils s'imposent au-delà de la contrainte qui est posée ici. Simplement, l'intérêt que j'y vois, c'est que, au moins, on a cette fois un texte sur lequel s'appuyer, une référence, en quelque sorte, qui permet, par les incitations qu'elle produit, un début de contrôle de notre masse salariale. Ce qui est visé, ce n'est pas l'étudiant, c'est pas qu'on ne veut pas accueillir davantage d'étudiants, au contraire, je serais bien plus heureux si on pouvait en accueillir davantage, simplement, au regard de nos moyens, aujourd'hui, il faut trouver, en quelque sorte, des palliatifs, afin de pouvoir assainir la situation de l'établissement, parce que ce que disait Fabrice est très juste, le nombre d'établissements qui passent en plan de retour à l'équilibre, grossit d'année en année. Fabrice dit que notre tour viendra inévitablement, moi j'espère encore, peut-être par naïveté, qu'on n'y arrivera pas, parce que y arriver, là, ça serait pire. Ce que je veux dire, c'est que les mesures correctives qu'on propose ici sont des mesures qui permettent, au pire, de retarder le plan de retour à l'équilibre, au mieux de l'éviter. C'est le choix qu'on a à faire, est-ce qu'on va droit dans le mur et à ce moment-là on n'est plus maître de rien et on n'a aucune marge de manœuvre, on devient en quelque sorte des marionnettes, finalement, ou est-ce qu'on conserve une certaine marge d'autonomie par rapport au pilotage de notre offre de formation, de notre recherche, de nos RH, c'est-à-dire de nos politiques d'emploi, ou bien est-ce qu'on l'abandonne complètement. Et donc, le choix que nous avons fait, c'est justement d'essayer, autant que faire se peut, de conserver ces marges, mais évidemment, cette conservation des marges elle a un coût qui est relaté dans les contraintes qui sont ici exprimées.

Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Nous sommes très inquiets des conséquences des choix que nous sommes en train de faire aujourd'hui. La contrainte 4 en particulier, dont nous débattons depuis tout à l'heure, est un motif d'inquiétude. J'ajoute aussi l'un des deux objectifs, parvenir à une gestion qui équilibre les besoins de financement et les priorités stratégiques dans les domaines de la recherche et de la formation, tout en assurant la soutenabilité financière de l'établissement. Donc étant donné la préparation du COMP et les négociations qui vont venir sur la suite du budget, qu'est-ce qu'on fait des recherches et des formations hors priorités stratégiques ? Donc l'écriture de cette phrase dans un document officiel nous inquiète fortement. Et donc nous partons du principe que ce n'est pas à nous de nous couper les bras et les jambes et il faut laisser à d'autres le soin de le faire et donc par conséquent, nous voterons contre, mais nous comprenons parfaitement vos arguments d'anticiper le PREF qui sera sans doute pire pour nous que décider par nous-mêmes de faire le sabrage. Mais nous refusons de faire le sabrage par nous-mêmes et préférons tenter de mobiliser dans la perspective de récupérer des moyens. Donc une explication de vote pour notre vote « contre » à venir, sur la proposition que vous nous faites aujourd'hui.

Le Président.- Je comprends complètement la position, mais notre objectif est d'éviter qu'on ait à se couper les bras et notamment sur ce que tu évoques, qui n'entre pas dans ce qui est pointé comme étant stratégique. Ça, on veut le conserver aussi, on va essayer de le sacrifier.

M. Tizio.- Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions au sujet de cette lettre d'orientation budgétaire qui sert de base à la construction du prochain budget ?

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? 7. Des oppositions ? 4.

15 voix pour, 7 abstentions, 4 voix contre

M. Tizio.- Je vous remercie. Et je remercie Fabrice.

V - Questions relatives au CSA du 11 mai 2026

M. Tizio.- Poursuivons nos divers points avec des questions relatives au CSA du 11 mai dernier. Il y a plusieurs points qui sont de nature un petit peu différente, qui concernent à la fois des questions plus ou moins statutaires, et puis des questions qui sont davantage reliées aux ressources humaines, telles que vous en avez désormais l'habitude dans le cadre du CSA.

1. Convention de coordination territoriale Bourgogne-Franche-Comté

M. Tizio.- Le premier point c'est la convention de coordination territoriale Bourgogne-Franche-Comté. Je vais demander à Emmanuel Ranc de nous présenter brièvement cette convention de coordination territoriale et puis surtout, évidemment, de répondre à vos éventuelles questions. Emmanuel, tu as la parole.

M. Ranc.- Bonjour à toutes et tous. Quelques mots pour laisser du temps à la discussion et aux réponses de questions, si nécessaire. Le projet de convention de coordination territoriale en Bourgogne-Franche-Comté qui vous est présenté aujourd'hui, a été établi tout d'abord dans un contexte qui prévaut depuis le 1^{er} janvier 2025 et qui se caractérise, d'une part par la création de deux EPE qui ont chacun leurs établissements-composantes et associés, et d'autre part par deux EPE, c'est important, ça renvoie aux signataires, qui coopèrent notamment avec le CROUS, l'Institut Agro Dijon et les organismes nationaux de recherche, que sont en Bourgogne-Franche-Comté, le CNRS, l'INRAE et l'INSERM. Donc dans ce contexte nouveau, il convenait de définir un cadre pour structurer la manière dont ces établissements travaillent et pourront travailler ensemble dans les années à venir. Un cadre qui, par ailleurs, s'attache, je le souligne, à prendre en compte ce qui existe et qui fonctionne déjà, du point de vue à peu près unanime de l'ensemble des établissements signataires. Un cadre aussi qui se veut suffisamment souple et large pour ne préjuger de rien et pour permettre, le cas échéant, à des actions et à des projets communs de pouvoir s'organiser et se déployer. Et un cadre enfin qui repose sur trois principes. Le premier, c'est, pas de création de nouvel établissement avec personnalité morale et juridique, d'où le terme de convention de coordination territoriale. Le deuxième principe, c'est que chaque établissement signataire dispose de sa propre stratégie et peut, dans le même temps, avec l'ensemble des autres signataires ou avec certains des signataires, décider de porter collectivement des projets, des actions, à l'échelle de la région interacadémique Bourgogne-Franche-Comté. Troisième principe enfin, toutes actions portées en commun feraient l'objet de conventions spécifiques, c'est fondamental au regard, on va dire, de l'histoire. Conventions spécifiques qui donc seraient adoptées par l'ensemble des instances compétentes des établissements signataires. Voilà pour le cadre général. Ensuite, et plutôt que de commenter, si ce n'est paraphraser chacun des articles, je vous propose simplement de mettre en avant quelques éléments qui nous semblent les plus saillants. Premier point, cette convention de coordination territoriale instituerait trois instances qui, dans les faits, existent déjà. Le conseil de la coordination territoriale en Bourgogne-Franche-Comté, qui réunit, pour faire assez court, les chefs d'établissement signataires, le comité de pilotage académique, son nom recouvre à peu près son champ d'instruction, et enfin le comité de pilotage plateformes. Le deuxième élément important, c'est que pour le conseil de la coordination territoriale et pour le comité de pilotage académique, le système est identique mais symétrique. Il y a, pour ces deux instances, à chaque fois un président ou une présidente et un vice-président ou une vice-présidente. Et le second principe, c'est qu'entre ces deux conseils, il y a symétrie. Pour savoir qui présiderait le conseil de la CCT, il a été procédé, par le rectorat de région académique, à un tirage au sort. Il s'est avéré que c'est Monsieur Vincent Thomas qui a été désigné président du conseil de la CCT, et donc, par principe de réciprocité, le vice-président, c'est Monsieur Hugues Daussy. De ce fait, pour le COPIL académique, la présidente du COPIL académique, c'est Madame Céline Demogeot, vice-présidente recherche de l'UMLP, la vice-présidente du COPIL académique, c'est Madame Nadine Millot, VP recherche de l'UBE. Ça c'est le premier point. Et le second point, c'est une rotation systématique tous les deux ans. C'est-à-dire que tous les deux ans, on inverse l'ensemble. Cela pour garantir une parfaite symétrie

et un parfait équilibre des représentations entre l'UMLP d'une part et l'UBE d'autre part. Pour la troisième instance, le choix qui a été fait est un peu différent parce que justement, il fallait garantir cet équilibre. Et avec trois instances, si on faisait la même chose, l'équilibre était rompu. Donc, la proposition est qu'il y ait pour le COPIL Plateformes deux coordinateurs, c'est-à-dire pas un coordinateur et un co-animateur, donc deux coordinateurs qui sont respectivement nommés par le président de l'UMLP et par le président de l'UBE, et ce pour la durée de leur mandat. Une fois que les présidents changent au niveau des deux EPE, ils ont la possibilité de nommer quelqu'un d'autre. Dernier point sur lequel je souhaiterais attirer votre attention, c'est de dire qu'aux côtés de ces trois instances, peuvent être créés ce que l'on appelle des outils partagés, des objets communs qui seraient ou qui seront destinés à porter des actions spécifiques que les établissements veulent développer ensemble en région Bourgogne-Franche-Comté. Pour ne pas me faire mentir et pour être cohérent avec les principes que j'ai évoqués précédemment, si création d'outils partagés ou d'objets communs, appelons-les comme vous le souhaitez, ces créations feront l'objet de conventions ad hoc, c'est-à-dire qu'à chaque fois, on discute une convention et à chaque fois, les instances compétentes dans les établissements engagés doivent se prononcer. Je vais juste donner un exemple sur un dossier sur lequel on travaille actuellement, qui était un outil qui préexistait au sein de la COMUE Bourgogne-Franche-Comté, qui est ce que l'on appelait Data BFC, c'est-à-dire la structure qui gère en commun à l'échelle de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, tout ce qui touche aux données de la recherche. Pour ce dossier particulier, il y a un certain nombre d'établissements qui sont intéressés, on est en train de travailler ensemble à l'établissement d'une convention qui précise en particulier ce que chaque établissement apporte à cet outil commun. Et donc cette convention, notamment, passera devant les instances compétentes. Je n'en dis pas plus et éventuellement je répondrai aux questions si je le peux. Merci.

Mme Thomas.- Une petite question concernant ces conventions qui devraient être validées par les instances décisionnaires de chacun des établissements impliqués, que se passe-t-il si un établissement vote oui et l'autre non, par exemple ?

M. Ranc.- De fait, l'établissement, prenons l'exemple, dont le conseil d'administration aurait voté non, ne donnera pas délégation à son président ou à sa présidente pour signer la convention. Donc, soit il sort de la convention, soit on étudie les raisons pour lesquelles l'instance s'est prononcée contre. Mais la solution la plus simple serait qu'il sorte de la convention, puisque son chef d'établissement n'est pas habilité à signer.

Mme Herbst.- J'ai une question sur le personnel qui va gérer ces conventions. Il ne va pas y avoir de création de poste. Donc ça va reposer sur le personnel administratif en place. Comment ça va être organisé ? Sur quel personnel et puis quelle charge de travail ça va représenter ?

M. Ranc.- Il y a plusieurs cas de figure possibles. Je ne suis pas un bon prophète, mais les cas de figure que j'essaie d'identifier pour le moment, si je prends le cas, par exemple, de l'Atelier de la donnée, en l'état c'est un dispositif qui existait au sein de la COMUE, et si je prends l'exemple de l'Université Bourgogne Europe, il y a déjà une collègue qui fait ce travail aujourd'hui, pour le site de Dijon. On a déjà une collègue qui, dans sa fiche de poste, a une mission qui touche à la gestion des données de la recherche pour le site de Dijon. Justement, dans ce cadre, on se rend compte quand même que d'autres établissements du périmètre de l'EPE, sont intéressés par ce dispositif, et c'est dans ces conventions ad hoc qu'on discute notamment des moyens qui sont mis par chacun des établissements pour porter ensemble cette action, de sorte que, pour faire plus caricatural, s'il y a plus d'établissements intéressés à ce dispositif, ça ne peut pas reposer sur la personne qui faisait le travail à une échelle plus restreinte. Ça, c'est le premier cas de figure. Le deuxième cas de figure qui, à ma connaissance, ne se présente pas pour le moment, si un projet commun devait se développer, je vois deux options, mais là vraiment, je fais dans la politique fiction. Soit les établissements sont tous d'accord pour dégager des moyens parce qu'ils considèrent que cette action à porter en commun est importante, donc ils dégagent des moyens. Soit les établissements décident d'aller chercher des moyens supplémentaires en commun, typiquement en répondant à des appels à projets, en nouant des coopérations avec les collectivités, et auquel cas, ça doit permettre éventuellement de dégager suffisamment de crédits pour recruter des collègues. Mais à défaut de ça, je ne vois pas de solution pour faire fonctionner éventuellement des actions en commun, si on ne trouve pas des moyens supplémentaires pour les porter. Et encore une fois, c'est une vue de l'esprit.

M. Tizio.- Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'infos ou commentaires sur cette convention de coordination territoriale ? Si j'ai bien compris et écouté ce que tu disais Emmanuel, il s'agit d'un cadre à l'intérieur duquel inscrire nos éventuelles coopérations entre les établissements de la région académique.

Il ne s'agit pas d'une institution, c'est simplement une convention. Pour votre parfaite information, le CSA s'est prononcé par 9 abstentions sur 9 votants, sur ce projet de convention de coordination territoriale.

Y a-t-il des refus de participer au vote ? Des abstentions ? 11. Des oppositions ?

15 voix pour, 11 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie. Et merci, Emmanuel, pour cette présentation.

2. Convention de service inter-établissements MesoBFC

M. Tizio.- Point suivant, il s'agit de la convention de service inter-établissements MesoBFC.

M. Rebeix.- Bonjour à toutes et à tous. Je me présente, je suis Didier Rebeix, responsable du Centre de calcul de l'Université Bourgogne Europe, un service informatique de la direction du numérique et je suis ici aujourd'hui devant vous pour vous présenter le projet de mésocentre unique en région Bourgogne-Franche-Comté, le projet qu'on appelle MesoBFC. C'est un projet sur lequel on travaille avec nos homologues de l'Université Marie et Louis Pasteur pour constituer un mésocentre unique en région BFC. Je vais essayer, assez rapidement, de vous apporter un peu d'historique sur ce projet, et des informations de contexte et d'objectif de ce projet. Le Centre de calcul de l'université de Bourgogne, à l'époque, a été créé en 1999, et son homologue franc-comtois a été créé en 2009, et depuis cette date, les deux centres de calcul de Bourgogne et de Franche-Comté travaillent en synergie sur différents projets. Ça a commencé autour d'un projet Equipex, Equip@meso, qui a commencé en 2011 et s'est terminé en 2019. Plusieurs réalisations ont été faites en commun, notamment un projet de *(mot inaudible)*, un prix Mésos-challenge qui a été obtenu. On a ensuite eu en 2016, la construction du data centre sur le campus de Dijon, qui héberge le centre de calcul de l'université de Bourgogne depuis 2016, et tout un tas de réalisations qui ont été réalisées depuis. Plus récemment, l'obtention d'un CPER ISITE BFC Computing a soutenu le développement de ce projet en direction d'un mésocentre unique qui réunirait les deux mésocentres historiques de Bourgogne et de Franche-Comté. Les équipements du mésocentre seraient hébergés au data center à Dijon, et opérés par les personnels historiques des deux mésocentres, avec les équipes qui resteraient sur site, donc l'équipe de Dijon à Dijon, et l'équipe de Besançon à Besançon.

Alors, qu'est-ce qu'un mésocentre ? Donc ça s'appelle aussi un centre de calcul de niveau régional. Il se positionne dans un contexte national où on va trouver des centres de calcul de grande taille, qu'on appelle des centres nationaux, qui sont pilotés par la société GENCI, et qui organisent le réseau et le travail en commun de tous les mésocentres en région, distribués dans toutes les régions. L'objectif étant d'intégrer un mésocentre de taille régionale par grande région. Et ce projet continuera en 2026 sous forme, on l'espère, d'une infrastructure de recherche qui sera inscrite à la feuille de route des infrastructures de recherche nationales. Les mésocentres sont des structures d'appui à la recherche qui fournissent de la puissance de calcul et des espaces de stockage, des logiciels scientifiques, du support aux utilisateurs recherche et de la formation. Et j'en viens maintenant à pourquoi un seul mésocentre en région Bourgogne-Franche-Comté. Ça vient d'une part d'une impulsion du ministère qui demande que les mésocentres soient hébergés dans les data centers régionaux qu'il a labellisés. En Bourgogne-Franche-Comté, un seul data center est labellisé, c'est celui qui est positionné à Dijon. La région Bourgogne-Franche-Comté, elle, demande un seul mésocentre en Bourgogne-Franche-Comté, et nous a expliqué qu'elle ne soutiendrait financièrement qu'un seul mésocentre en Bourgogne-Franche-Comté. La DRARI a également confirmé cette direction. Il serait principalement ouvert aux acteurs de la communauté recherche de Bourgogne-Franche-Comté et aux acteurs économiques également, au travers de collaborations de recherche. Quels sont les bénéfices ? C'est donc un alignement avec les politiques et stratégies régionales d'une part et nationales également, donc des politiques de mutualisation, ce qui nous permet d'être éligible au financement. Ça c'est un point très important. Autre bénéfice, c'est l'amélioration des services proposés, puisqu'on unirait nos forces humaines pour travailler en commun et fournir un service amélioré, et puis réaliser également des économies d'échelle sur l'hébergement, avec des économies de fluides, une meilleure efficacité énergétique et une meilleure sécurité physique. Les usages de ce mésocentre sont multiples. Ils s'adressent donc à la recherche, à tous les domaines de la recherche, la santé, les sciences de la matière, sciences de l'aliment et agro-environnement et les sciences humaines. Les établissements de santé du territoire sont utilisateurs également, ainsi que l'ensemble des UMR ou unités de recherche de l'UBE et d'UMLP également. Le soutien du mésocentre à ces activités de recherche nous a permis d'identifier, au travers de différentes enquêtes que l'on réalise périodiquement, la réalisation de nombreux projets ANR région, Europe ou internationaux, et l'usage des ressources de calcul permet une moyenne de publications d'environ 125 publications annuelles. Les missions du mésocentre sont d'assurer le financement du projet, de mutualiser et de mettre

en œuvre les moyens de calcul et de stockage dédiés à la recherche, d'assurer une veille technologique, assurer le rôle de plateforme de recherche, assurer le lien avec l'écosystème national du calcul intensif, assurer la promotion des usages de la simulation numérique auprès des entreprises, et aussi assurer la sécurité de l'information au travers de certifications ISO 27001 et d'hébergeur de données de santé.

Comment ça s'organiserait ? On a défini tout ça dans un document qu'on a appelé Convention de services inter-établissements MesoBFC. L'objectif, je le disais, c'est de réunir les ressources des deux mésocentres historiques au sein du data center labellisé à Dijon et donc de créer une offre de services inter-établissements unique qui serait opérée par les personnels initiaux. Le consortium initial comprendrait deux tutelles fondatrices qui seraient l'UBE d'une part et l'UMLP d'autre part, et elles apporteraient les services généraux de nature à permettre le fonctionnement du mésocentre, notamment les ressources humaines. Au niveau de l'hébergement des équipements informatiques, c'est un point particulièrement important puisqu'un mésocentre est très consommateur en espace, en ressources énergétiques, l'hébergement se ferait donc au data center de l'UBE. Le data center, aujourd'hui, est composé de deux sous-data centers, DC1 et DC2, et le mésocentre, MesoBFC, occuperait seulement une part de ce data center. Le mésocentre a été certifié ISO 27001 en 2024, il a été certifié hébergeur de données de santé en 2025. Au niveau de la gouvernance, ce qui est proposé, c'est une gouvernance avec trois comités : un comité de direction qui est, lui, opérationnel, donc qui va gérer la vie courante du mésocentre, un comité de pilotage qui aura un rôle décisionnel et politique, qui fixera les grandes orientations, et un comité scientifique qui aura un rôle consultatif et qui permettra de recueillir les nouveaux usages. Au niveau des moyens mis en œuvre, tout d'abord les ressources humaines, l'UBE et l'UMLP apporteraient chacun quatre équivalents ETP. Les fluides seraient pris en charge par UBE et récupérés sur les établissements membres du consortium, comme décrit avec une formule de calcul dans la partie finances de la convention de service inter-établissements, la gestion financière, elle, serait portée par UBE. Un détail des missions des différents rôles occupés par les opérateurs du mésocentre, donc on aurait deux responsables scientifiques qui sont des enseignants-chercheurs en décharge d'enseignement de 64 heures, deux IGR et deux équivalents ETP IGE de chaque côté, du côté UBE et du côté UMLP pour assurer le fonctionnement technique du mésocentre.

Je crois que j'en suis arrivé à la fin. Je vous remercie pour votre attention.

M. Tizio.- Très bien. Est-ce que vous avez des questions, Madame Thomas ?

Mme Thomas.- Des questions pour m'éclairer. Vous avez parlé d'une labellisation du data center de Dijon. Qu'est-ce que ça implique ? C'est-à-dire, qu'est-ce qu'il faut respecter pour avoir une labellisation ? Je pose toutes mes questions d'un coup. Cette fusion ou cet élargissement sur ce mésocentre ne va-t-il pas fragiliser cette labellisation ? C'est-à-dire est-ce que ça ne va pas remettre en cause certains des critères obligatoires pour avoir cette labellisation ? Qu'est-ce qu'une baie ? J'ai vu dans tout ce qui était support RH, la création d'un IGR, comme on est à moyens constants, je voudrais savoir où est-ce qu'il est pris pour qu'il puisse être créé à cet endroit-là ? Et enfin il y a des enseignants qui seront en décharge, vous avez dit, pour gérer des responsables scientifiques. Est-ce que le temps de service d'enseignement qu'ils ne feront pas en raison de cette décharge sera compensé pour les composantes concernées, par d'autres enseignants ATER ou autres ? Merci.

M. Rebeix.- Alors, je n'aurais pas forcément les réponses à toutes les questions, mais pour la première, en ce qui concerne la labellisation du data center, c'est une démarche qui a été initiée au niveau du ministère, d'identifier, dans chaque grande région, un data center qu'il labellisera et dont la mission sera d'héberger les équipements informatiques des établissements d'ESR pour la région. Il y a différentes conditions pour accéder à cette labellisation. Une qui est particulièrement structurante pour le projet MesoBFC, c'est que les data centers doivent proposer des offres de services mutualisés au niveau des régions, qui sont consommées et produites de manière collaborative entre les différents établissements d'ESR. Dans ces offres de services, on va trouver différentes choses, notamment l'offre de services type mésocentre, donc informatique pour la recherche. Il est demandé par le ministère d'opérer ces offres de services conjointement avec différents établissements d'ESR. Et donc, on remplit cet objectif en travaillant avec UMLP sur ce sujet. Lors d'une réunion avec la DGRI assez récemment, en décembre, c'est un point qui avait été particulièrement souligné de manière positive par la DGRI. Je ne me souviens plus de votre deuxième question.

Mme Thomas.- Est-ce que ce mésocentre ne va pas fragiliser cette labellisation ?

M. Rebeix.- Non, au contraire. La troisième question : c'est quoi une baie ? Je vais essayer de ne pas être trop technique. Un data center, c'est un bâtiment, c'est du béton avec de l'alimentation électrique

conséquente, avec du refroidissement et de la sécurité physique, de l'extinction incendie, de la vidéoprotection, de la détection d'intrusion, ce genre de choses. À l'intérieur de ce bâtiment, on va donc disposer des équipements informatiques qu'on va ranger dans des armoires qu'on appelle, dans notre jargon, des baies.

Le poste d'IGR. C'est un poste IGE, alors ça c'est un souhait qu'on a. Donc le financement, le portage de ce poste n'est pas clairement défini. C'est un souhait qu'on a souhaité émettre dans cette convention pour signaler qu'on a un besoin croissant de ressources humaines parce que l'usage du mésocentre va croissant.

M. Tizio.- Donc c'est une demande ?

M. Rebeix.- C'est une demande.

M. Senet.- Je suis le responsable scientifique du mésocentre, CCuB actuellement, depuis plusieurs années. Et en réalité, le service est pris par les collègues depuis plusieurs années. Donc ça ne pose pas du tout de difficultés au niveau du département de physique, puisque je suis physicien, donc c'est dans le département de physique que ça se passe. Et la décharge, elle est à charge actuellement de la DNUM. Elle est payée par la DNUM.

M. Tizio.- D'autres questions ? Oui Arnaud.

M. Deroussiaux.- C'est deux remarques et une alerte ou une interrogation. Apparemment, ça a déjà été corrigé dans le document lors du CSA, mais le titre 4, les missions du service, ce n'est pas transformé en une offre de services si mes infos sont exactes ? Je ne suis pas un expert juridique, mais un service inter-établissements, pour reprendre tout à l'heure ce que disait Emmanuel, on n'a pas une gouvernance inter-établissements, ça me paraît difficile d'avoir un service qui soit inter-établissements. Par contre, une offre de services, oui, il me semble que ça a été corrigé dans le CSA.

M. Rebeix.- Alors, c'est effectivement la création d'une offre de services.

M. Tizio.- L'envoi du document a précédé le CSA. Ça n'a pas été corrigé, mais je l'avais noté pour le prendre en compte, dans le titre 4, il faut lire "offre de services inter-établissements".

M. Deroussiaux.- Une autre remarque, c'était par rapport à la convention précédente, il y avait une durée donc une date de fin. Dans cette convention-là, je n'en ai pas vu. On peut mettre une durée de 4 ou 5 ans renouvelable, de la même manière que sur la convention précédente.

Mme Pierre.- Je vais apporter quelques éléments de réponse sur cette partie. Dans le cadre de la labellisation, nous avons une demande qui nous est faite par la DGRI pour essayer de trouver un modèle de fonctionnement qui aille au-delà de la convention à partir de 2028. Donc assez naturellement, cette convention, dès lors qu'on aura trouvé un autre modèle de fonctionnement, va être évolutive.

M. Deroussiaux.- On peut mettre une date de fin pour 2028 ou pas ?

Mme Pierre.- C'est la recommandation de la labellisation du data centre.

M. Deroussiaux.- Pas de date de fin, c'est ça ?

Mme Pierre.- À ce stade, non, sur celle-ci, non. Mais par contre, il y a un chapitre complet sur la résiliation qui a été ajouté, là, on est sur la version 20, qui a été ajouté je pense aux alentours de la version 14 ou 15 où effectivement nous avons ajouté des modalités de résiliation de manière à ce que chaque établissement puisse être libre à tout moment, sans date anniversaire, sans tacite reconduction, sans toutes ces choses.

M. Deroussiaux.- Mon autre point, si on peut revenir sur les profils des deux postes d'IGR pour reprendre le terme employé tout à l'heure par Emmanuel sur la symétrie entre les deux établissements. Là, il y a, par exemple, l'encadrement de l'équipe technique qui est uniquement sur l'IGR de Besançon, ce qui veut dire qu'il encadre l'équipe technique des deux établissements. L'équipe dijonnaise est encadrée par l'IGR de Besançon ou par toi, Didier ? Et même chose, sur la partie conception des architectures, c'est le point 3, sur l'IGR de Besançon, qui n'a pas d'équivalent sur Dijon. Pour moi, il y a une disparité. Quand on a la conception et l'encadrement de l'équipe, on a quand même un poids nettement plus important que quand on a une tâche plus d'exécution. Ce n'est pas du tout péjoratif, ce n'est pas ce que je veux dire, mais il y a un

déséquilibre à mon sens entre les deux établissements sur le poste d'IGR avec de plus fortes responsabilités côté Besançon. Est-ce que c'est un souhait, est-ce que c'est voulu par les équipes ? Ou c'est simplement l'écriture ? Est-ce qu'on ne peut pas mettre l'encadrement dans les deux profils, encadrement de l'équipe de Besançon par le Bisontin et de Dijon par le Dijonnais ?

M. Rebeix.- Je vous remercie pour cette remarque. Alors, quand on a écrit ce document, il y avait un souhait de répartir certaines choses et de ne pas faire des deux côtés, dans les deux universités, les mêmes choses. On est vraiment sur un principe de mutualisation et de profiter des compétences de tout le monde. Mon homologue à l'UMLP souhaitait plus se focaliser sur des choses plus techniques. Moi, je souhaitais plutôt me mettre sur des choses plus stratégiques, notamment les appels à projets, le positionnement au niveau national. Et c'est comme ça qu'on s'était réparti les choses, c'est comme ça qu'on avait teinté les postes. Effectivement, il faut comprendre l'encadrement de l'équipe locale, et cette ligne, on pourrait juger qu'elle manque de ce côté-là, mais c'est un point qui a été bien discuté avec nos homologues. Oui, l'encadrement est local, et puis sur la partie des projets qui sont transversaux, l'installation d'une nouvelle machine, il faudra toujours un pilote plus technique sur ces grands projets-là, ça pourrait être confié à l'UMLP, la vie courante, la gestion courante des équipes se fait bien sûr localement.

Mme Pierre.- Compte tenu du fait qu'on n'est pas du tout dans la création d'un service, mais bien d'une offre de services, il n'y a pas de lien hiérarchique au sens strict du terme, entre les agents d'établissements différents. Par contre, il peut y avoir une gestion de projet fonctionnelle. Et ça, c'est ce que décrit effectivement Didier. Donc chacun reste bien responsable de ses équipes. Il peut se retrouver en position de gestion fonctionnelle d'un projet d'équipement, pourquoi pas. Et par contre, toute la partie stratégique, notamment des appels à projets, il était extrêmement important pour nous que ça reste côté UBE.

M. Deroussiaux.- Je suis d'accord, c'est simplement à la lecture, n'ayant pas suivi l'historique, le fonctionnement, quand je vois que l'encadrement de l'équipe technique est réservée uniquement à l'IGR de Besançon, je m'interroge sur la répartition des missions de chacun. Et rajouter peut-être simplement sur cette partie-là, l'encadrement de l'équipe dijonnaise ou encadrement de l'équipe locale, à la lecture de la convention seulement, l'encadrement de l'équipe est uniquement sur l'IGR de Besançon. C'était juste l'alerte, après si c'est voulu, souhaité, bien compris... Parce que, justement, si la convention n'a pas de fin, quelqu'un qui arrive dans 5-6 ans et il la prend telle quelle, il n'aura plus forcément la même interprétation que vous aujourd'hui. C'était juste une alerte que je souhaitais remonter.

M. Rebeix.- C'est une offre de services donc il n'y a pas de hiérarchie en réalité.

M. Tizio.- Ceci étant on peut tout à fait l'ajouter sur l'encadrement local puisque de toute façon, dans les faits, c'est le cas. C'est toujours mieux en l'écrivant. De mon côté, je n'y vois pas d'inconvénient. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient non plus, pas de problème. D'autres interventions, demandes de précisions sur cette convention ? Pour votre information, cette convention a reçu un avis positif à l'unanimité du CSA.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

26 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie et je remercie Monsieur Rebeix et les collègues du data centre et de la DNUM.

M. Rebeix.- Merci beaucoup.

3. Nombre de semestres de CRCT accordés au titre de l'établissement en 2026-2027

M. Tizio.- Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour, qui relève toujours du CSA dernier, il s'agit du nombre de semestres de CRCT accordés au titre de l'établissement pour la campagne 26-27. Vous n'avez pas eu de document, et pour cause, puisque le nombre de CRCT que l'établissement accorde chaque année est aussi dépendant de ce qu'accorde l'État via la Loi de programmation pour la recherche. Vous savez que tous les ans, depuis le début de la LPR, l'État attribue à l'établissement un certain nombre de semestres de CRCT au titre des SHS, puis hors SHS. Or, encore une fois, ça se vérifie que le ministère est un petit peu dans la précipitation, si ce n'est l'impréparation, nous avons reçu la notification de ces semestres, vendredi

soir ou samedi je crois. Donc évidemment, le CSA n'avait pas, lui non plus, connaissance de ces attributions que je vais vous donner. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé au CSA de se prononcer sur deux avis, puisque nous ne connaissions pas le nombre de semestres qui nous étaient attribués au titre de la LPR. Donc ce que j'ai proposé, c'est deux avis plutôt qu'un conditionnel. Voilà ce que j'ai proposé. J'ai proposé au CSA, au vu de l'historique ces dernières années, nous accordons soit cinq, soit six semestres. Sur les quatre dernières campagnes, ça a été le cas. Donc ce que j'ai proposé, c'est que si l'État nous accordait un nombre de semestres supérieur à trois, alors l'établissement s'engage à mettre cinq semestres. Si en revanche, l'État, devait malheureusement nous attribuer moins de trois semestres, alors l'établissement poussait jusqu'à six semestres au titre de l'établissement. Or, il s'avère que nous avons reçu une notification de deux semestres, à savoir un au titre des SHS, un hors SHS. Donc, chose promise, si j'ose dire, chose due, l'établissement propose six semestres de CRCT pour la campagne 2026-2027, et dans les avis du CSA, donc pour cinq semestres, j'ai demandé un avis au CSA, le CSA l'a rendu avec 5 pour et 4 abstentions, et pour six semestres, le CSA s'est prononcé à l'unanimité pour. Donc moi, ce que je vous propose, c'est de mettre six semestres au titre de l'établissement pour cette campagne.

Y a-t-il des questions, des remarques ?

Patrick ?

M. Charlot.- Excuse-moi, Stéphane, c'était juste une discussion pour ouvrir un débat qu'on avait eu il y a quelques années au CAC, sous la présidence de Pascal Neige, sur un problème de politique générale des CRCT dans l'établissement. Je m'explique, je trouve qu'il y a depuis quelques années une tendance que je regrette, pour ne pas dire autre chose, qui fait que les candidats, pour ceux qui ne connaissent pas la procédure, normalement font une demande de CRCT au CNU, et ensuite, s'ils n'ont pas obtenu de CRCT au CNU, font une demande au national. Démarche qui n'est absolument pas obligatoire. On peut tout à fait, je crois Nadine, squeezer le national. Or, me semble-t-il, depuis quelques années que je siégeais à la CR, on a cette tendance forte de voir arriver des dossiers au local, qui n'ont pas postulé au national, pour des raisons, je trouve, pour ma part, en voyant les dossiers, que je trouve très limites déontologiquement, puisque ça permet, vous l'avez compris, de ne pas subir l'évaluation scientifique, à mon avis, de la seule instance légitime pour le faire, c'est-à-dire le CNU. C'est-à-dire que lorsque nous, en CR ou au bureau CR, on évaluait les dossiers qui restaient, on n'était absolument pas compétent scientifiquement pour évaluer ces dossiers-là. Donc moi, j'attendais l'avis du CNU, qui peut être un avis tout à fait négatif, mais pour de bonnes raisons, c'est-à-dire qu'il y avait peut-être trop de demandes, mais quelquefois, le CNU ne se gênait pas pour dire que les dossiers, scientifiquement, ne tenaient pas la route. Or, aujourd'hui, on voit de plus en plus de dossiers qui ne passent pas par la voie nationale du CNU. Et moi, j'estimais qu'on pouvait peut-être ici avoir une espèce de position de principe, non pas rejeter par principe, mais quand même alerter sur ce que je trouve une espèce de détournement de procédure.

M Tizio.- Oui, à mon sens, effectivement, c'est un dévoiement du rôle du CNU qu'on voit par ailleurs dans d'autres domaines. Et c'est vrai que c'est une solution, je ne sais pas si on peut dire de facilité, de passer en dehors des contingents CNU. D'un autre côté, il faut quand même reconnaître que les contingents CNU sont en grand rétrécissement. Depuis un certain nombre d'années, il y a de moins en moins de possibilités ouvertes au titre du CNU. Alors si encore c'était compensé par de plus en plus au niveau local, pourquoi pas, mais enfin malheureusement ce n'est pas le cas non plus. On voit bien cette année, on a deux semestres par exemple, alors que l'an dernier on en avait quatre, l'année précédente trois, on tombe à deux. Mais effectivement, oui, c'est une question importante ce contournement du rôle du CNU qui, encore une fois, est complètement réglementaire. C'est un dévoiement, je ne sais pas ce que vous en pensez, Nadine par exemple ?

Mme Millot.- Je ne vais pas anticiper sur le CACR de jeudi prochain, mais je pense qu'on sera amené à discuter de ce point et je ne peux que confirmer ce qu'a dit Patrick. Je confirme que cette année, très peu de collègues ont candidaté en passant par les deux voies, c'est-à-dire déjà la voix CNU et effectivement, je confirme que beaucoup ne sont passés que par le local. Attention, on a un nombre conséquent quand même de demandes qui sont de collègues suite à un congé maternité et là c'est normal, ça passe totalement hors champ de demandes ministérielles. Donc j'exclus ces quatre-là parce qu'on en a quatre donc c'est une proportion, dont on peut se réjouir d'ailleurs, de plus en plus importante et je remercie d'ailleurs le service du personnel enseignant qui fait une démarche de contacter individuellement toutes les personnes qui dans les trois années précédentes ont eu un congé maternité, une adoption, qui peuvent prétendre à ce type de CRCT et ça porte ses fruits puisqu'on a quatre collègues cette année, peut-être que c'est aussi parce qu'on se rajeunit à l'université et qu'on a plus de jeunes collègues, sans doute les deux mais je partage ton analyse Patrick et oui, on peut ouvrir le débat en CACR et je ne sais pas si on peut imposer cette démarche, mais on y était sensible en bureau bien évidemment. Le débat est ouvert, est-ce qu'on veut l'imposer ?

M. Charlot.- Disons que quand je travaillais avec Pascal, on avait une espèce de ligne de conduite qui disait que s'il y avait beaucoup de demandes pour très peu de CRCT, on privilégiait déjà ceux qui avaient fait la demande au national.

Mme Millot.- Alors, je siégeais en même temps que toi, donc je peux confirmer et on a eu la chance cette année de ne pas avoir cette pression. Ce qui fait que les collègues n'ont pas à subir ce type d'approche. On le regrette ou pas, mais effectivement, je confirme qu'on a fait comme ça par le passé et qu'on aurait sans doute pu faire comme ça cette année, mais on n'en a pas eu besoin parce qu'il y avait moins de pression. Une fois de plus, l'arbitrage n'est pas fait, je parle juste du travail en bureau cette année, le CACR se tiendra jeudi.

M. Tizio.- Ce que dit Nadine est très juste. Je ne suis pas sûr que ce soit le conseil d'administration qui doive donner un guide au CACR. Je pense que, en revanche, les décisions du CACR pourraient très bien être médiatisées et rappeler, dans les circulaires qu'on reçoit tous au moment des campagnes de CRCT, que l'établissement privilégierait les dossiers qui ont été soumis au national dans l'évaluation locale. Ça ne me poserait pas de problème particulier. Maintenant, au titre du conseil d'administration, je ne souhaite pas m'ingérer dans les travaux du conseil académique. Cela étant, pour en revenir au nombre de semestres, je vais donc vous proposer de voter un contingent de six semestres au titre de l'établissement cette année, qui s'ajoute donc aux deux semestres...

Mme Herbst.- Excusez-moi. J'ai une toute petite question. Est-ce que vous pouvez nous rappeler le nombre de demandes de CRCT cette année ? Combien de collègues avaient demandé ?

Mme Millot.- 11, 14, j'ai un doute.

M. Tizio.- Alors y compris les semestres de droit.

Mme Herbst.- Je n'ai pas entendu le nombre.

Mme Millot.- On vérifie, si vous voulez continuer, je vous le dis dans quelques minutes.

M. Tizio.- En tout cas, les six semestres permettaient de couvrir complètement toutes les demandes, même si ça n'exclut pas le fait qu'on puisse refuser des demandes. Ce n'est pas parce qu'on a des semestres qu'on est obligé de les attribuer si le dossier est mauvais. C'est le CACR qui décide en son âme et conscience, mais en tout cas, avec les six semestres que je propose, on aurait dans le meilleur des cas de quoi servir toutes les demandes.

Mme Michel.- 12 collègues et 13 semestres, tu valides Nadine ?

Mme Millot.- C'est 12 collègues et 13 semestres avec les « de droit ».

Mme Herbst.- Les « de droit » sont comptés dedans ?

Mme Millot.- Oui.

Mme Herbst.- Donc 12 moins 4, 8 donc 9 parce qu'il y en a un qui doit (*mot inaudible*) 2 semestres ?

Mme Millot.- Oui.

Mme Herbst.- Parce que la question que je me pose là, c'est si l'UBE attribue six semestres et qu'il y en a deux attribués par le ministère, il y en a qui...

Mme Millot.- Oui, on verra, alors on ne va pas faire le CACR avant le CACR. Il y a des dossiers qui ne seront sans doute pas retenus. Il y a des dossiers particuliers avec une demande de CPP en même temps qu'une demande de CRCT et ce n'est pas possible pour une même personne de financer les deux, donc là vous avez un grand total et entre les dossiers qui a priori ne seront pas retenus et puis le cas de figure, nous ne sommes pas sous une grosse pression cette année, pour dire même qu'il n'y en a pas.

M. Tizio.- Très bien. Donc je vous propose de voter cette proposition.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

26 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

4. Élections professionnelles 2026 : nombre de représentants aux instances et part respective des femmes et des hommes par instance

M. Tizio.- Le point suivant concerne les élections professionnelles qui vont donc avoir lieu à la fin de cette année 2026 et il s'agit donc de statuer sur le nombre de représentants et la part respective d'hommes et femmes par instance qui font l'objet de ces élections professionnelles. Donc, il y a deux instances qui feront l'objet de ces élections professionnelles. Une première instance qui est donc le comité social d'administration, le CSA, qui devra être renouvelé à la fin de cette année 2026, et d'un autre côté, la commission paritaire d'établissement compétente à l'égard des personnels de l'Université Bourgogne Europe. Donc chaque année, au vu des effectifs de notre établissement, on doit présenter les effectifs totaux, la part des femmes et des hommes, qui vont donc permettre aux organisations syndicales de présenter des listes, qui doivent refléter, en termes de parité, la composition de notre effectif au sein de l'établissement. Donc, vous avez reçu une note de la part de la direction des ressources humaines, et ces effectifs au 1^{er} janvier 2026, puisqu'ils sont appréciés au 1^{er} janvier de l'année d'élection, ces effectifs, sur 3410 personnes, nous avons à l'Université Bourgogne Europe, 1782 femmes, 1628 hommes et donc en pourcentage, 52,26% de femmes pour 47,74% d'hommes. Et donc c'est en vertu de ce pourcentage, et vous l'avez aussi sur les projets de délibérations qui vous ont été envoyés, pour chaque corps, chaque institution, les pourcentages respectifs d'hommes et de femmes, qui vont donc permettre aux organisations de pouvoir monter leur liste en vue de ces élections professionnelles. Alors bien entendu, pour ce qui concerne vraiment la technique, le pôle ressources humaines reviendra vers les organisations pour leur préciser les choses et puis se mettre évidemment à leur service pour les aider à constituer leur liste. On a eu par exemple des questions sur est-ce que la parité implique nécessairement l'alternance, c'est-à-dire homme-femme ou femme-homme ? Alors évidemment, quand c'est possible, oui, mais quand vous n'avez par exemple que trois personnes, ce n'est pas forcément évident. Bref, tous ces cas de figure, évidemment, seront traités au cas par cas sur demande auprès du pôle RH qui travaille déjà beaucoup sur ces questions d'élections professionnelles depuis le début de l'année. C'est vrai que ça fait un petit moment que les choses sont lancées et qu'elles trouveront leur aboutissement dans la constitution de nouvelles instances de dialogue social. Donc, pour votre information également, au CSA il y a eu deux délibérations, une première concernant le CSA, et une deuxième qui traitait de la CPE, la commission paritaire d'établissement, et ces deux délibérations ont reçu un avis favorable à l'unanimité des membres du CSA. Si, vous avez des questions, j'espère qu'elles ne sont pas trop techniques puisque comme vous pouvez le constater, je suis dépourvu de DRH aujourd'hui qui est retenue pour des raisons malheureusement personnelles. Si vous n'avez pas de questions, je vais vous proposer donc deux délibérations. Une première délibération qui concerne la détermination du nombre de représentants du personnel au sein des instances de l'Université Bourgogne Europe pour le comité social d'administration.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

26 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Et deuxième délibération qui fixe la composition et part respective des femmes et d'hommes dans la commission paritaire d'établissement compétente à l'égard du personnel de l'Université Bourgogne Europe ?

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

26 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

5. Promotion interne dans le corps des professeurs des universités - Répartition des possibilités de promotions par section CNU – 2026

M. Tizio.- Le point suivant, il s'agit du point d'ordre du jour concernant la campagne de promotion interne, qu'on appelle le repyramidage chez les enseignants-chercheurs. Je vous ai fait parvenir en toute dernière limite un tableau.

Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Juste une explication, étant donné que je suis en conflit d'intérêt avec ce point-là, je préfère sortir et ne pas assister à la discussion et que quelqu'un vienne me rechercher quand vous avez travaillé.

M. Tizio.- D'accord, pas de problème. Donc vous avez reçu très tardivement, et j'en suis infiniment désolé, mais encore une fois, c'est des problèmes en cascade, c'est-à-dire une campagne de repyramidage qui ne devait pas exister il y a deux mois et qui est sortie du chapeau du ministère il y a dix jours, avec tous les inconvénients que ça comporte, notamment sur le travail du service des personnels enseignants qui, déjà travaille en mode dégradé, comme vous le savez nous n'avons pas, pour le moment, de chef du SPE qui arrivera au 1^{er} juin. Donc Nathalie Chalumeau, que je remercie plusieurs fois par jour, et je continuerai à le faire, fait le boulot de deux personnes, ce qui, franchement, en période de comités de sélection, de RIPEC, etc., est quand même particulièrement difficile. Et donc je prends aussi sous mon bonnet le fait de ne pas avoir pu fournir des documents plus explicatifs, mais j'espère que la présentation que je vais vous faire ici éclairera un peu plus les débats. Pour commencer, je voudrais juste contextualiser un peu les choses. Le repyramidage enseignants-chercheurs, c'est la dernière campagne qui était prévue par les textes de la LPR, et donc, cette dernière campagne finalement a lieu contre toute attente, alors qu'elle a été supprimée, je vous l'ai dit, il n'y a pas plus de deux mois. Pour notre établissement, dix possibilités de promotion sont ouvertes cette année, et ces dix possibilités de promotion correspondent en réalité à l'ensemble des possibilités de promotion qui ont été infructueuses durant l'ensemble des campagnes de repyramidages, c'est-à-dire depuis la campagne 2021, puisque je crois que la première campagne, c'était en 2021. Et donc, effectivement, j'ai vérifié, nous avons bien 10 postes non pourvus, et donc ils ont été remis. Dans d'autres universités, c'est un peu moins pour la raison que j'expliquerai un peu plus loin. Donc, 10 possibilités de promotion ouvertes et 14 sections sont préférentiellement visées par le ministère. Donc des sections où le ministère préférerait qu'on ouvre des possibilités de promotion, même si on peut déroger sans véritable problème aux sections qui sont préférentiellement visées. Pourquoi on a autant de promotions ouvertes cette année ? Tout simplement, souvenez-vous, parce que l'an dernier, la procédure a été annulée en toute fin de procédure, c'est-à-dire que sept possibilités qui avaient été ouvertes l'année dernière ont donc été annulées par la DGRH, pour des raisons qui tenaient à la forme des arrêtés qui avaient été publiés et qui étaient manifestement faux. Ce n'était pas en soi quelque chose de si grave que ça, mais ça faisait courir un risque juridique très important aux opérations de repyramidage, c'est-à-dire qu'au moindre recours, évidemment, le Conseil d'État aurait, à juste titre d'ailleurs, retoqué l'ensemble des repyramidages pour vice de forme. Donc la DGRH a préféré dire qu'ils annulaient de leur propre chef ces opérations de promotion, et ces opérations de promotion avaient lieu dans les sections 02, 06, 27, 60, 65, 68 et 74. Voilà pour le contexte général. Pour ce qui concerne notre établissement, étant donné que les opérations de l'année dernière ont été à leur terme, c'est-à-dire que l'annulation a été prononcée alors que les candidats lauréats avaient déjà été prévenus, ce qui a été évidemment, vous imaginez bien, un traumatisme pour ces collègues qui se sont retrouvés, finalement, dans le même état qu'avant ce repyramidage et ce que je propose, c'est que dans un premier temps, on retienne, parmi les dix sections qui nous sont offertes, on retienne les sept sections qui n'ont pas pu aller au bout l'an dernier. Ça, c'est la première chose. Ces sections sont la 02, la 06, la 27, la 60, la 65, la 68 et la 74. Donc, la première chose à laquelle je pense, c'est de retenir déjà ces sections. Sur les dix possibilités, il en resterait donc trois. Et alors, c'est à ce moment-là qu'il nous faut, nous, choisir trois sections. Je vais dérouler ma présentation, puis ensuite, je vais vous projeter les tableaux et vous montrer comment j'arrive au choix et à la proposition que je vous fais. Donc il y a trois critères qu'on prend en compte pour sélectionner les sections dans lesquelles nous allons ouvrir des possibilités de promotion, au-delà des sept qu'on met de côté, si vous voulez. Donc les critères sont au nombre de trois. Premier critère, c'est l'écart à la cible ministérielle de 40 % de professeurs par section, puisque c'était la motivation première du système de repyramidage, comme son nom l'indique, repyramidage, il s'agissait d'augmenter le nombre de professeurs dans les sections qui en étaient plus ou moins dépourvues, et la cible qui était fixée par le ministère, c'est 40% de profs pour 60% de maîtres de conférences. Donc ça, c'est le premier critère. Le second critère, c'est évidemment la présence d'un vivier, si on ouvre une possibilité de promotion, tant qu'à faire, il vaut mieux qu'il y ait des promouvables dans ces sections. Alors la promouvabilité, elle s'apprécie de deux manières, soit il s'agit de maîtres de conférences HDR, évidemment, de classe normale avec plus de dix ans d'ancienneté, soit des maîtres de conférences hors classe HDR sans conditions d'ancienneté. Ça, c'est les conditions de promouvabilité sur lesquelles on ne peut pas jouer. Et puis enfin, troisième critère à prendre en compte, c'est la féminisation du vivier ou de la section. Là, les textes ne sont pas très clairs, les deux peuvent entrer en ligne de compte. En appliquant ces critères, ce que je vous propose, c'est de ventiler les trois possibilités de promotion restantes sur les sections 01, 64 et 25-26. Là encore, petite spécificité dont je vais vous parler tout de suite, le tableau que vous avez reçu et que j'ai retravaillé pour qu'il soit un peu plus lisible, vous avez les détails qui concernent l'ensemble de ce tableau, mais pour permettre de le lire, j'ai ôté, vous aviez toutes les statistiques, nombre

de maîtres de conférences, nombre de profs, etc., là, j'ai simplement gardé le pourcentage de PR par section, le pourcentage de femmes par section, le vivier de candidats, c'est-à-dire qui réunit les conditions que je viens de vous donner, et puis le nombre de femmes promouvables, c'est-à-dire dans ce vivier-là, combien il y a de femmes, donc c'est exprimé en chiffres absolus, et puis en pourcentage juste dans la colonne qui suit. L'idée, dans un premier temps, c'est de classer les différentes sections de CNU qui sont représentées dans notre établissement, ce sont les sections qui sont avec vivier, c'est-à-dire toutes les sections où il y avait zéro promuable, je les ai retirées, ce n'est pas la peine d'épiloguer. Et puis j'ai grisé toutes les sections qui dépassent la cible ministérielle des 40% de profs. Il s'agit simplement de faire un classement Excel en prenant le pourcentage de profs par section et en le classant du plus grand au plus petit. Donc il nous reste cet ensemble de sections qui est ici, et avec cet ensemble de sections qui est ici, donc j'ai enlevé les sections qui dépassaient la cible, ce qui nous donne un tableau évidemment plus resserré, puisque là, on n'a plus que des sections qui répondent aux deux premiers critères, c'est-à-dire moins de 40% de profs dans la section et un vivier de promouvables existant. Et j'ai fait un classement du plus petit au plus grand, en prenant le vivier de candidats, ce qui nous donne quelque chose d'assez évident, ne serait-ce qu'au stade de ces deux premiers critères, c'est-à-dire que vous avez trois sections qui se détachent, la 1^{ère}, la 64^e et la 25^e, avec des viviers qui sont conséquents, à savoir de sept candidats promouvables pour le droit privé, de six pour la biochimie et de six pour les maths. Avec, là encore, des taux de féminisation de la section qui sont, en tout cas pour deux des sections, tout à fait conformes, dans le sens où vous avez en première section une section qui est assez féminisée et des candidats promouvables où il y a 43,9% de femmes parmi les potentiels candidats, encore une fois il s'agit de potentiels. Pour ce qui est de la biochimie, alors c'est une section qui est assez peu féminisée, même si 43% de femmes, c'est pas la parité, mais on n'est quand même pas dans une section ultra masculine. Et en revanche, en termes de promouvables, on a un vivier qui est très féminin, puisque dans le vivier vous avez 83,3% de femmes, donc ça veut dire que là, s'il y a pyramidage dans cette section-là, on a quand même une probabilité assez forte, pas une certitude, mais enfin une grande probabilité de promouvoir une maîtresse de conférences qui deviendra donc une professeure. Et puis les maths, qui est une section particulière, au sens de ces questions de parité, puisque vous voyez bien que c'est une section qui est très faiblement féminisée, seulement 21% de femmes dans la section, ce qui est très faible. Et parmi les promouvables, là aussi, on a un vivier important, puisqu'on a six candidats potentiels promouvables, mais qu'une seule femme. Je me suis renseigné, parce que j'ai cheminé depuis le CSA où on m'a posé des questions justement au sujet des maths. Sur les autres sections, il n'y a pas eu de questions particulières, mais au sujet des maths, j'ai cheminé, je me suis renseigné un petit peu, que ce soit dans le réseau des VPCA, et puis regardé ce qui se fait dans d'autres établissements. Et il y a deux choses qui ressortent du point de vue des mathématiques. D'abord que les sections, alors là je vais parler sous le contrôle de Lucie, qui sait encore mieux que moi de quoi on parle, puisqu'elle est elle-même professeure de mathématiques, il y a une assez grande porosité entre les deux sections du groupe, c'est-à-dire la 25^e et la 26^e. C'est-à-dire que beaucoup de postes, lorsqu'ils sont proposés au recrutement, ont la double valence. Ce qu'on ne retrouve pas forcément dans d'autres sections proches. Si je prends des sections que je connais très bien, la mienne et puis la 6^e section, entre l'économie et la gestion, c'est très rare d'avoir des postes qui sont déclarés en 5^e et 6^e. En revanche, en maths, c'est un peu plus courant. Et puis, deuxième chose, lorsque repyramidages il y a en maths, parce qu'on n'est pas une université isolée, ça se fait dans d'autres établissements, eh bien, les repyramidages sont ouverts aux deux sections, à la 25^e et à la 26^e. Et, un troisième argument, mais qui est plus local, vous voyez que pour ce qui est de la 26^e section, la 26^e section est pile à 40 % de profs. Elle est encore moins féminisée que la 25^e, déjà la 25^e est à 21% de femmes, ce qui est quand même très peu, là, la 26^e elle est à 5%. Mais en revanche, le vivier, lui, est à 100% féminin, alors il est très faible, j'admets, il y a une personne. C'est pour ça qu'il paraît difficile d'ouvrir seulement la 26^e, et puis ouvrir la 25^e, ça créerait sans doute un déséquilibre. Donc ce que je propose par rapport à ma proposition initiale du CSA qui était de n'ouvrir que la 25^e, ce que je propose c'est d'ouvrir évidemment, les sept sections qui ont foiré l'an dernier, et puis donc la 1^{ère}, la 64^e et le groupe 25-26 puisque désormais, les textes permettent d'ouvrir aux groupes CNU de sections. Donc ce qui ferait, au total, les sections que je vous ai présentées tout à l'heure, donc la 02, la 06, la 27, la 60, la 65, la 68 et la 74, qui avaient déjà été retenues l'an dernier mais qui n'ont pas abouti, auxquelles on ajoute la 1^{ère}, la 64^e et le groupe 25-26. Voilà la proposition, je me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions.

Bruno ?

M. Domenichini. - J'ai plusieurs questions qui sont toutes plus ou moins liées, je vais tenter de les poser clairement, mais aussi de les argumenter. La première question est centrale, c'est de savoir dans cette procédure où est l'équité, où est l'intérêt général ? Parce que ces derniers jours, moi j'ai été interpellé par énormément de collègues, alors parfois vertement, et parfois même par certains des soutiens affichés du président, ce qui est assez étonnant, mais c'est comme ça, à propos de ces repyramidages. On m'a demandé : on en est où ? Qu'est-ce qui va se passer ? Comment on choisit les sections ? Qui a choisi les sections ? Sur

quels critères ? Qu'a décidé le CA ? Bon, évidemment, qu'est-ce que je pouvais leur répondre ? D'abord, vous nous avez donné l'information sur le pyramidage le 28 avril, lorsque le président a dit, c'est dans le verbatim qu'on a validé tout à l'heure, je cite, « une dernière info qui nous a été communiquée, on va voir ce qu'on va en faire derrière, nous avons été dotés de 10 repyramidages cette année au titre de l'année 2026 ». Donc j'imagine que c'était relatif à l'arrêté du 10 avril. Ce qui voulait donc dire qu'à ce moment-là, vous aviez 18 jours pour préparer la discussion, cette discussion, à propos des repyramidages, d'autant que le CA du 28 avril était relativement court.

Le Président.- Alors, tout de suite, je réponds, c'est faux. Nous avons eu connaissance par la voie de la presse avant d'avoir reçu la notification officielle, en tout cas au moins avant d'avoir consulté la boîte mail du président qui nous transmettait cette information, et la date de signature de l'arrêté ne correspond pas à la date d'information que nous avons reçue. Ça, je peux vous le garantir, parce que les bras m'en sont tombés. Et j'ai même eu l'information par voie de SMS par un collègue qui avait lu l'information AEF avant que je la reçoive. On l'a appris par la presse, même par SMS, me concernant, puisque je n'avais pas encore eu le temps de consulter mes informations AEF.

M. Domenichini.- Je continue. Le premier document relatif au pyramidage, on l'a reçu le 12 mai. Mais en fait, on a reçu le vrai document, celui qui permettait un petit peu de réfléchir, hier à 16h24, soit moins de 24 heures avant ce CA. Peut-être qu'on a eu ces documents parce que je les ai demandés. D'ailleurs, je remercie à ce propos Stéphane Tizio d'avoir été extrêmement réactif à ce propos. Néanmoins, ces documents, je trouve, sont incomplets. Ils l'étaient déjà l'année dernière d'ailleurs, parce que même si nous les avons eus plus en amont de la discussion, ils étaient incomplets parce qu'il manque dans ces documents les postes de professeurs qui sont mis au concours cette année, qui ne sont pas indiqués. Alors, ils sont peut-être intégrés dans la colonne "prof" du document fourni, mais c'est quand même une information importante qui manque et qui était déjà manquante l'année dernière, du moins dans la ligne relative à la section 02, puisqu'alors le recrutement de deux professeurs par le concours d'agrégation n'était pas indiqué, et ça aurait certainement joué quant au fait de doter cette section d'un repyramidage l'année dernière, alors qu'elle n'était pas, et qu'elle n'est d'ailleurs toujours pas, dans la liste des sections identifiées par le ministère. Alors, qui, au CA, aurait accepté d'attribuer trois postes de prof à une seule section en une seule campagne de recrutement l'année dernière ? En tout cas, moi, si je l'avais su, je n'aurais pas voté, mais je ne le savais pas. Alors, la question des sections du CNU repyramidées est une question importante qui intéresse au plus haut point nos collègues. Quels sont les critères ? On nous a donné des critères tout de suite, j'ai cherché des informations à ce sujet et j'en ai trouvé dans les délibérations du CA en 2022, où les trois critères principaux sont un tantinet différents de ceux qui ont été présentés il y a quelques minutes. Puisque ceux-ci étaient dans l'ordre : respecter les sections identifiées par le ministère, attribuer un seul poste par section et hiérarchiser les sections en fonction de l'écart du pourcentage maîtres de conférences/professeurs. C'est-à-dire des critères qui sont un peu différents de ceux qui viennent d'être présentés. Il y avait des critères qui étaient subsidiaires, notamment ceux d'ailleurs qui ont été présentés. Alors cette année, parmi les sections identifiées par le ministère, certaines sont en souffrance chez nous, à l'Université Bourgogne Europe. Trois sections, parmi celles visées par le ministère cette année et non retenues par l'UBE, ont des ratios de professeurs moins favorables que, à titre d'exemple, les sections 01 et 02, les premières sur la liste. Il s'agit des sections 07, Sciences du langage, 22% simplement de professeurs, la 19, Sociologie, 23% et la 71, Info com, 22%. Pourquoi les écarter ? Je me permets de rappeler un passage de la circulaire ministérielle qu'on a reçue il y a quelques jours, qui dit, je cite "Le vivier de promouvables peut être réduit, voire limité à une seule personne. Un vivier limité ne doit pas constituer un obstacle à l'ouverture d'une promotion dans des sections dont le repyramidage est défavorable." Alors, il y a peut-être des raisons objectives, à ne pas suivre les orientations ministérielles, mais au moins il faut les connaître, il faut en discuter, il faut décider posément et collectivement, avec tous les éléments à disposition. Là, c'était assez difficile, au moment où on a reçu le tableau, d'autant qu'il fallait aller chercher dans les délibérations du mois de septembre, les sections dans lesquelles il y avait des ouvertures de postes de professeurs, c'était compliqué. Alors, maintenant, comment ça va se passer ? Comment vont être sélectionnés les 10 maîtres de confs qui seront repyramidés ? Parce que soyons clairs, nous sommes pour le fait que 10 collègues obtiennent ces promotions. Comment seront constitués les comités de promotion ? Quel sera alors le rôle des BCP dans la constitution des comités de promotion ? Quand et comment interviendra le CAC pour valider les comités de promotion ? Nous savons que le calendrier est extrêmement contraint. Quand et comment interviendra le CAC pour valider ces comités ? J'imagine que tout le monde devra encore travailler dans une urgence absolue. Et cette précipitation remet totalement en cause l'équité devant le concours. Qu'est-ce qui va se passer ? Et j'ai un nombre très important de collègues qui viennent me voir à ce propos. Alors, ceux qui ne sont pas dans les sections qui ont été choisies, qui l'ont appris fortuitement, je leur ai expliqué que, très probablement, le CA ne pourra rien faire pour eux. C'est évident. Mais qu'est-ce qui va se

passer pour ceux des sections qui ont été choisies ? Un certain nombre sont inquiets, ils savent que l'année dernière, la procédure a échoué, et ils tiennent à ce qu'elle réussisse cette année.

M. Tizio.- Je commence par te répondre sur la procédure. Effectivement, on avait une problématique en termes de procédure qu'on va régler tout simplement en mettant entre les mains du CACR l'intégralité des opérations. C'est-à-dire que ça n'est plus le président, comme c'était le cas jusqu'alors, qui nomme les membres des comités de promotion, mais le CACR. Première chose. Ces comités sont composés de cinq membres : deux membres internes et trois externes spécialistes de chaque discipline. Donc les BCP, dès que nous sortons de ce CA, seront invités à nous transmettre trois noms de collègues relevant des disciplines sélectionnées. Et, je parle sous le contrôle de Nadine, une première réunion du CACR, qui a lieu ce jeudi, va donc valider, du moins choisir en tout cas, les deux membres, on va dire internes, qu'on peut appeler institutionnels, je ne sais pas comment les appeler, mais tout du moins qui ne sont plus, j'insiste, qui ne sont plus représentants du président, mais représentants du CACR. Pour les BCP, on pense que les choses vont aller relativement rapidement, mais on a un calendrier qui est contraint par deux choses. Première chose, par ce que nous impose le ministère, c'est-à-dire qu'il veut que l'intégralité de la procédure soit terminée le 16 juillet, me semble-t-il. Vous voyez que là, on a une fenêtre de tir qui est faible. Et puis, deuxième contrainte qui s'impose aussi d'ailleurs via le ministère à cette institution, c'est que les sections CNU doivent aussi rendre des avis, et que je sais que la CP-CNU s'est émue, pour ne pas dire plus, de la précipitation, enfin comme France Universités d'ailleurs, tout le monde a dit que c'était un calendrier qui était complètement intenable, mais le ministère ne veut rien savoir. Donc, ce qui va se passer, c'est la chose suivante : le CACR de jeudi va donc désigner les deux membres institutionnels, puis le prochain CACR, parce que je crois que ces temps-ci, il y a des CACR assez souvent...

Mme Millot.- Ça tombe bien, on en a tous les 15 jours.

M. Tizio.- Tous les 15 jours, il y a des conseils académiques restreints donc on pourra composer de manière tout à fait réglementaire, les jurys qui seront validés par le CACR. Ce n'est pas tellement ça qui m'inquiète en réalité. Ce qui me pose plus de problème, c'est la concomitance de l'arrivée des avis CNU avec la tenue des comités eux-mêmes, où là, honnêtement, ça va vraiment se jouer à quelques jours, si ce n'est quelques heures. On a vraiment un calendrier qui est quasi impossible à tenir. On va essayer de le faire, si tout se passe correctement, j'espère que ça devrait aller. Mais en tout cas, la procédure, après, elle est balisée par les textes, quant à la tenue des comités de promotion, les comités de promotion, ce ne sont pas des comités de sélection, j'insiste, ils ont un fonctionnement, on va dire formel, un peu plus souple, ils ne font pas de classement, ils doivent émettre un avis sur chaque candidature. Là où c'est un peu bizarre, c'est que n'étant pas des comités de sélection, la première réunion se traduit en réalité par une sélection, puisqu'ils doivent sélectionner au plus quatre candidats par section, c'est-à-dire que si vous avez plus de quatre, de toute façon il n'y en a que quatre qui seront retenus pour audition et d'émettre un nouvel avis pour l'audition. Et c'est une fois l'ensemble de ces avis collationnés, c'est-à-dire CNU, avis avant audition, avis post-audition, que le président, là en revanche c'est le rôle qui lui est attribué par les textes, proposera la nomination du candidat qui aura reçu le plus d'avis très favorables, évidemment, de la part de ces deux instances, à savoir le CNU d'une part et le comité de promotion d'autre part. Et tout ça avant le 16 juillet. Voilà pour la procédure. On a changé notre fusil d'épaule et décidé que, finalement, la discussion collective se réaliserait au CACR, comme ça on ne peut pas être taxés d'éventuelles partialités. Ton autre question sur les critères que nous avons choisis, tu as le droit d'être en désaccord avec ces critères.

M. Domenichini.- C'est ceux que j'ai trouvés validés par le CA. Je n'étais pas au CA à l'époque.

M. Tizio.- Ah, tu parlais des critères d'avant ? Ça, je peux m'expliquer. C'est-à-dire que dans les premiers temps du repyramidage, alors par contre je ne peux pas intervenir sur la première campagne, puisque j'étais moi-même candidat, et donc je n'ai pas participé aux discussions, évidemment, tu imagines, mais à partir du moment où j'ai pu participer à la définition des campagnes, il s'avère que dans les sections CNU qui étaient visées par le ministère, il y avait à chaque fois un vivier supérieur à trois. Donc la question, d'éviter les viviers microscopiques, ne s'est pas posée d'emblée. C'est la raison pour laquelle il suffisait d'appliquer le critère de suivi des sections visées par le ministère pour pouvoir les transcrire. C'était beaucoup plus simple. Donc c'est la raison pour laquelle on n'a pas été plus loin à cette époque-là, dans les critères que j'ai exposés devant toi aujourd'hui.

M. Domenichini.- J'entends tout à fait la remarque, mais il aurait été de bon ton que ça apparaisse dans un verbatim de CA parce que nos collègues ont été voir, c'est eux qui m'ont indiqué que les critères

pour eux étaient ceux-ci et qu'ils ne comprendraient pas qu'ils ne soient pas appliqués cette fois. Je me fais là juste l'écho de collègues.

Le Président.- Il reste que ces critères sont des lignes directrices de gestion qui ne sont pas impératifs, qui sont ceux qui sont utilisés par le ministère pour identifier un certain nombre de sections, mais que le ministère, évidemment, nous laisse le loisir, la possibilité, de démontrer que les circonstances locales font que leur application aboutirait à des situations contraires à l'objectif des textes. Et depuis 2022, on a appris un certain nombre de choses. On a appris que ne pas ouvrir, par exemple, à plus de sections quand le vivier est limité, eh bien ça aboutit à des recrutements infructueux ou à des promotions infructueuses. C'est arrivé à plusieurs reprises, ce qui explique qu'on en ait 10 pour ce tour 2026. Et que lorsqu'on n'apprécie pas l'application de ces critères au regard, non seulement du vivier, mais aussi de la qualité des dossiers, on risque effectivement d'aboutir à nouveau à des recrutements infructueux. C'est bien ce qu'on veut éviter cette année. On entend bien, et j'entends bien le souci partagé, que ces dix possibilités de promotion aboutissent, in fine, pour nos collègues. Maintenant, je laisse la responsabilité de ceux qui souhaitent éventuellement faire des recours à l'encontre d'une décision qui est prise conformément aux textes en vigueur. Adviennent que pourra !

M. Tizio.- Ce que je peux ajouter pour apporter de l'eau au moulin à ce que vient de dire Vincent, c'est que là, c'est la dernière. C'est-à-dire qu'il n'y aura pas de rattrapage. Jusque-là, très franchement, moi je n'y ai jamais cru, quand le ministère nous disait : si vous avez des repyramidages infructueux, on vous remettra à la fin le poste qui n'a pas été pourvu. Vu la façon du ministère ces dernières années, très honnêtement, je n'en croyais pas un mot. Et d'ailleurs, il y a encore deux mois, quand on a posé la question au ministère : le pyramidage, quid ? On nous a répondu : il n'y en aura pas. Finalement, je suis assez content d'avoir tort, mais franchement, là par contre, les choses sont très claires, puisque c'est prévu par les textes de la LPR, c'est la dernière campagne de repyramidage, à moins qu'une LPR2 voit le jour, ce dont je doute très fort, voyant les possibilités budgétaires de l'État, je doute que ça soit reconduit, ce genre d'opération, en tout cas pas tout de suite. Donc c'est la dernière, et moi, j'ai aussi l'impératif de sécuriser ces dix supports, en essayant d'aller voir les viviers les plus importants, pour éviter la probabilité, encore une fois, c'est une probabilité, ce n'est pas une certitude, pour essayer d'éviter la probabilité de repyramidage infructueux.

Emmanuelle ?

Mme Pucéat.- Juste une remarque vis-à-vis de l'évolution des critères, pour dire que je trouve que c'est plutôt bien cette année d'avoir introduit aussi un critère de féminisation en regardant le pourcentage de femmes par section et le nombre de femmes promouvables. Il y a certaines sections comme par exemple la section 26 où on sait très bien que la situation, on voit 5% de femmes par section, est assez critique et pouvoir rediscuter ces critères et voir apparaître celui-ci cette année, je trouvais que c'était plutôt quelque chose de bien.

M. Tizio.- Y a-t-il d'autres questions ?
Patrick ?

M. Charlot.- Stéphane, excuse-moi, je vais faire quelque chose que je répugne à faire en conseil central. Parler, non pas prêcher, mais parler pour ma paroisse, puisque ça fait quand même plus d'un an que j'ai l'impression que la section 02 fait l'objet de vives critiques quand elle sort au repyramidage. Les chiffres qui sont sur le tableau sont exactement les bons. C'est-à-dire que les huit postes de profs tiennent compte du recrutement de deux profs agrégés l'année dernière, qui ont remplacé deux profs qui sont partis en retraite le 1^{er} septembre. Donc le ratio de 27 % est le bon. Donc je ne sais pas sur quels chiffres vous vous êtes basés pour évoquer des chiffres qui pouvaient être faux, au moins pour la 02. Merci.

M. Domenichini.- Il suffit de se reporter au tableau de l'année dernière où les postes publiés étaient indiqués dans une colonne, à l'exception de la ligne 02.

M. Charlot.- L'année dernière, nous avons huit profs, deux qui sont partis en retraite au 1^{er} septembre et deux qui ont été recrutés au 1^{er} septembre par l'agrégation. Donc le ratio est exactement le même depuis un an et demi, c'est-à-dire de 27%. Donc je ne vois pas ce qui vous choque depuis l'année dernière à ce que la section 02 puisse sortir en repyramidage. Il y a quelque chose qui m'échappe.

M. Domenichini.- Je l'ai expliqué, il suffira de lire le verbatim de ce CA.

M. Tizio.- Très bien. Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote sur le choix de sections proposées. Je vais vous les rappeler, histoire que ce soit bien clair, il s'agit de la section 02, 06, 25-26, 27, 60, 65, 68, 74, 01 et 64.

Qui refuse de participer au vote ?

M. Charlot.- Ma section étant concerné, je ne prends pas part au vote.

M. Tizio.- Qui s'abstient ? 4. Qui s'oppose ?

19 voix pour, 1 refus de prendre part au vote, 4 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie.

6. RIFSEEP : additif à la mise à jour de la cotation des postes BIATSS année universitaire 2025-2026

M. Tizio.- Point suivant, le RIFSEEP. C'est un additif à la mise à jour de la cotation des postes BIATSS pour l'année universitaire 25-26. Cette révision de la cotation résulte en fait d'un recrutement tardif, de l'accueil par la voie du détachement, donc un détachement ça peut intervenir à n'importe quel moment de l'année, il s'agit du détachement d'une collègue dans le corps des SAENES, à l'ISAT, pour occuper les fonctions de responsable de l'antenne financière. Et donc, ce que nous proposons, c'est de coter le poste, parce qu'en fait, ce n'est pas la personne qu'on cote, c'est le poste, de coter le poste au groupe G2 des SAENES, au regard de l'étendue des missions qui sont confiées à ce poste-là. C'est une responsabilité d'antenne financière sur un site territorial, donc évidemment avec peut-être des difficultés, des sujétions qui sont plus spécifiques qu'un poste identique sur le campus central, même si ça peut se discuter. C'est la raison pour laquelle, contrairement à ce qu'on fait habituellement, c'est-à-dire que lorsqu'un ou une nouvelle collègue nous rejoint, son poste est coté en pied de corps, là on propose de coter en groupe 2 plutôt qu'en pied de corps, au regard de l'étendue des missions qui sont attachées au poste. le CSA s'est prononcé aussi à l'unanimité pour cet additif à la cotation des postes.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

24 voix pour, 2 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie

7. Projet d'intégration de l'IFMK au sein de l'UFR des Sciences de santé

M. Tizio.- Point suivant, il s'agit du projet d'intégration de l'IFMK, formation des masseurs-kinésithérapeutes, au sein de l'UFR Sciences de santé. Et Nicolas Robert, responsable administratif de l'UFR Santé va nous rejoindre pour présenter brièvement le projet d'intégration de l'IFMK à l'UFR Sciences de santé. Je vous laisse la parole.

M. Robert.- Merci beaucoup. Bonjour mesdames, bonjour, messieurs. Je vous remercie de me donner la parole pour présenter brièvement au conseil d'administration le volet administratif de l'intégration de l'Institut de formation en masso-kinésithérapie au sein du département des métiers de la rééducation de l'UFR des Sciences de santé au 1^{er} septembre prochain. Quelques éléments de contexte. Ce projet s'inscrit dans une dynamique engagée depuis plusieurs années, en cohérence avec les orientations nationales et régionales visant à renforcer l'intégration des formations paramédicales au sein de l'université. Actuellement, l'IFMK, c'est un établissement d'enseignement supérieur privé, géré sous forme associative et il s'agit donc de passer de cette forme associative à l'intégration pleine et entière de cet IFMK au sein de l'UFR des Sciences de santé au 1^{er} septembre, étant précisé que le site est actuellement occupé dans le cadre d'un bail à construction conclu entre le CHU et l'ADEMK, donc l'association qui gère actuellement l'IFMK, que l'IFMK comprend dix agents en CDI, six personnels enseignants dont le directeur, un responsable administratif et financier, deux secrétaires et une documentaliste. Et puis vous dire aussi, toujours dans ce contexte, que évidemment, naturellement, cette intégration a été préparée, des échanges approfondis ont été conduits avec l'ensemble des parties concernées qui ont permis d'aboutir à un accord global et équilibré dont je vais tout aussi brièvement vous donner les principaux aspects juridiques, étant précisé que le droit applicable et celui du code du travail, et le cadre posé par le code du travail, au terme duquel ce transfert s'analyse comme le transfert d'une entité économique autonome. Et ce transfert emporte, principalement, une obligation juridique qui est celle de la reprise du personnel, donc sous la forme de contrats de droit public reprenant les clauses substantielles des contrats actuels. Donc je n'y reviens pas. Le CSA s'est prononcé favorablement le 11 mai dernier. Et puis, alors c'est là où il y a une petite

coquille dans la note, ce n'est pas réellement une obligation, c'est une possibilité, mais cette possibilité est en voie de réalisation, il y aura une possibilité de reprise des actifs, le matériel pédagogique et le matériel informatique. Ces matériels pourront également être repris et cette reprise est évidemment à l'étude. Vous dire encore que le président du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté a confirmé son engagement d'accompagnement financier de cette intégration au sein de l'université. Les droits d'inscription sont encadrés et alignés sur ceux de l'université. En clair, les montants pour 2025-2026, 1^{ère} année et 2^e année niveau licence, 170€ annuels, 3^e et 4^e année niveau master, 254€ annuels, ce qui correspond aux droits universitaires nationaux classiques. Et puis je m'achemine vers ma conclusion pour vous dire, et je crois que c'est l'idée essentielle à retenir, et en tout cas moi je la retiens, c'est que ce travail, c'est ce qui est écrit dans la note de présentation, c'est vraiment un travail partenarial, des discussions ont eu lieu, les points de vue ont pu être échangés pour parvenir donc à cet accord global et équilibré qui se fera, et c'est, je crois, l'idée essentielle, dans l'intérêt général et surtout et en premier chef dans l'intérêt de nos étudiants.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Tizio.- Merci Monsieur Robert. Simplement, j'insiste sur un point qui me semble particulièrement important, c'est qu'on est ici en présence d'une formation qui était jusqu'alors une formation privée, qui coûtait d'ailleurs fort cher aux étudiants qui la suivaient et que désormais, c'est une formation qui devient publique et qui ne coûtera pas plus cher qu'une inscription classique, à la fac pour les étudiants qui souhaitent devenir masseur-kinésithérapeute. J'ajoute que ça s'inscrit aussi dans une véritable politique de rééquilibrage régional puisque, alors qu'à Besançon, la formation masseur-kiné était publique depuis fort longtemps, elle était restée privée à Dijon et que le soutien du Conseil régional, notamment, va nous permettre de publiciser cette formation sur Dijon également. Voilà ce que je voulais juste ajouter en complément et en contextualisation de ce que vient de vous dire Monsieur Robert.

Maxence, tu souhaites intervenir ?

M. Roulliat.- Merci Stéphane, merci Nicolas pour la présentation. Alors, à part dire merci, je ne vais pas avoir beaucoup de choses, mais je tenais quand même à le faire et en particulier Cédric, qui a mené un très gros travail autour de ce sujet, qui n'a pas été simple à bien des niveaux, parce qu'il a fallu convaincre beaucoup de personnes. Et puis, bien évidemment, aussi le président d'avoir accepté de porter ce sujet, évidemment, comme tu l'as dit Stéphane, le Conseil régional, son président et Francine qui le représente. C'est un investissement qui est vraiment important, au vu de l'air que l'on vit actuellement, je pense que le marqueur est encore plus important, de pouvoir rendre une formation privée, publique, ce qui n'est pas forcément la dynamique qui est prise ces derniers temps. Et tu disais que les frais d'inscription étaient élevés, effectivement, pour former à Dijon des masso-kinésithérapeutes, ça coûtait 20 000 € pour les étudiants. Donc c'est vraiment très important, c'est une action, qui à la fois est une très belle action en termes de service public d'enseignement supérieur et ça répond à un immense besoin sur un plan de santé publique. La profession de masseur-kinésithérapeute fait l'objet d'une difficulté d'accès aux soins qui est assez importante dans de nombreux territoires, dont des territoires comme ceux de Dijon. Et j'espère qu'à terme et dans les années, ça permettra aussi de soulever des projets d'évolution des pratiques, comme on peut le voir sur d'autres professions de santé, avec notamment la dimension de la recherche, et de permettre d'améliorer les prises en charge des patients en situation de handicap, de rééducation, l'accompagnement aussi au vieillissement. Donc il y a énormément de sujets et je pense que c'est un très beau projet, donc je serai ravi de voter pour.

Le Président.- J'ajouterais à tes remerciements, les miens, puisque, c'est effectivement en raison de l'engagement dans les formations sanitaires et sociales du Conseil régional, que la publicisation de cette formation est possible, dont le coût pris en charge par le Conseil régional. Donc merci au Président Jérôme Durain que j'ai déjà eu l'occasion de remercier de vive voix et en direct, mais je le fais de nouveau aujourd'hui, par l'intermédiaire de Francine Chopard, la représentante du Conseil régional, pour l'implication du Conseil régional dans ce projet. C'était, je crois, extrêmement important, tu l'as souligné, Maxence, pour les étudiants et cela a été rappelé aussi par le vice-président CA, pour les étudiants de Bourgogne, d'être traité à l'égal des étudiants de Franche-Comté. C'est chose faite à Dijon, et donc je ne peux que m'en réjouir. Donc merci.

Mme Chopard.- Merci, Monsieur le Président de l'Université. Merci, Maxence. Je ne vais pas reprendre ce que tu as dit. Je m'exprime au nom aussi de ma délégation en tant que déléguée aux formations sanitaires et sociales et effectivement saluer le travail de partenariat, d'efficacité, pour trouver des solutions qui vont bénéficier effectivement à la population de toute la région Bourgogne-Franche-Comté. Les étudiants en masso-kinésithérapie nous avaient sollicités depuis très longtemps, nous avons été sensibles

à leur demande d'équité de traitement par rapport à ce qui se passait du côté franc-comtois. Une satisfaction dont nous pouvons être fiers, toutes et tous. C'est une annonce qui a été faite par le président de région un petit peu médiatisée, dans l'amphithéâtre de l'Institut et les étudiants étaient très émus de cette décision et les futurs bénéficiaires de soins que sont les habitants de Bourgogne-Franche-Comté sont très satisfaits également et ont salué la décision. Je conclurai effectivement par nous féliciter, vous féliciter de cette avancée. Merci.

Mme Juillard-Randrian.- Je voulais aussi dire toute la satisfaction du président de Dijon Métropole, François Rebsamen, qui depuis 2019 déplorait la situation pour les masseurs-kinésithérapeutes en formation. Et donc nous nous félicitons évidemment aussi avec les mêmes arguments que je ne vais pas répéter. Et merci au Conseil régional et particulièrement, je ne peux pas l'oublier, à ma collègue Françoise Tenenbaum, vice-présidente du Conseil régional et ma collègue au conseil municipal de Dijon et à la métropole. Donc je voulais vraiment vous signifier aussi toute la satisfaction de Dijon métropole et de son président.

M. Tizio.- Merci.
Madame Thomas ?

Mme Thomas.- Oui, merci. J'avais une petite question, outre le fait, bien sûr, que les élus CFDT sont très heureux d'accueillir dans le giron de l'université ces étudiants futurs masseurs-kinésithérapeutes, c'est une très bonne nouvelle pour eux, notamment pour le coût de leurs études qui, évidemment, les met en mesure de justice face aux autres formations de l'université, c'est très bien. Nous sommes aussi heureux d'accueillir de nouveaux collègues puisqu'ils passent sous contrat de droit public, donc ils deviennent de vrais collègues de l'université, c'est très bien. Et justement à cet égard, ma question était la suivante : de quelle manière sera pris en charge le financement de cette masse salariale ? Et deuxième question, est-ce que le fait qu'ils passent sous contrat de droit public leur donne une ancienneté qui leur permettra de passer les concours ? Merci.

Mme Bronner.- Sur la partie financement, la masse salariale est prise en charge par la convention avec le Conseil régional. Sur l'ancienneté pour passer les concours, il faudrait étudier les dossiers au cas par cas. Je ne peux pas répondre comme ça. En tout cas, leur ancienneté, a priori devrait être prise en compte pour passer les concours, mais ça demanderait des vérifications.

M. Tizio.- Oui, pour ce qui est des possibilités de passer les concours, évidemment, c'est à examiner au cas par cas en fonction de la situation professionnelle des agents, puisque ça dépend aussi depuis combien de temps ils étaient à l'IFMK. Donc là, vous répondre sur un principe général, ce n'est pas possible, mais évidemment, au cas par cas, si les collègues ont les conditions pour passer les concours, on pourra même d'ailleurs tout à fait les accompagner, sans aucun problème. Ils deviennent de facto des agents contractuels de l'Université Bourgogne Europe, avec tous les droits afférents, notamment l'accès au plan de formation, bien entendu.

Mme Thomas.- La question était juste sur la reprise de leur ancienneté, justement pour les mettre au niveau de tout le monde pour pouvoir accéder à ces bénéfices-là.

M. Tizio.- De toute façon, nous sommes dans l'obligation légale de reprendre les collègues aux conditions dans lesquelles ils exerçaient précédemment. Donc leur ancienneté étant validée par ces conditions-là, il n'y a pas de raison qu'on ne puisse pas reprendre leur ancienneté. Après c'est à vérifier encore une fois au cas par cas.

Mme Bronner.- Ça dépendra aussi des conditions de diplôme, enfin chaque situation est individuelle.

M. Tizio.- Est-ce qu'il y a d'autres questions, commentaires sur cette intégration dans notre établissement ? J'ajoute pour votre information, mais je crois que Monsieur Robert, vous l'avez dit, le CSA s'est prononcé à l'unanimité pour, sur ce projet d'intégration.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

24 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

VI - Questions relatives au pôle patrimoine

Mise à jour des dossiers d'expertise des opérations "Rénovation énergétique de trois bâtiments : BU Droit-Lettres, BU Santé et bâtiment Chabot Charny" et "Restructuration partielle du bâtiment Image sur le site de l'IUT de Chalon-sur-Saône pour accueillir la plateforme CND Lab"

M. Tizio.- Nous enchaînons sur des questions relatives au patrimoine et Philippe Perrot va venir nous en parler. Il s'agit de la mise à jour des dossiers d'expertise de deux opérations. Philippe, tu as la parole.

M. Perrot.- Bonjour à toutes et tous. Effectivement, je vais vous présenter deux opérations que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ici en conseil d'administration à plusieurs reprises. En fait, il y a eu des ajustements sur ces deux opérations, des actualisations des dossiers d'expertise. Je vais vous détailler les ajustements qui ont été réalisés sur ces deux opérations. Je vais commencer par le projet de réhabilitation du bâtiment qui s'appelle plateforme CND Lab' à Chalon-sur-Saône. Je vous rappelle rapidement la nature de ce projet. L'objectif de la plateforme CND Lab', c'est de rassembler en un même lieu, les compétences des différents acteurs industriels et universitaires autour du contrôle non destructif. Pour vous rappeler également ce qu'on appelle le contrôle non destructif pour les non-initiés, le contrôle non destructif, ça regroupe l'ensemble des techniques qui permettent de contrôler un matériau sans le détruire. Et pour vous prendre une analogie, le contrôle non destructif est aux matériaux ce que l'imagerie médicale est au corps humain. Et dans le cadre de l'activité de cette plateforme CND Lab', il est prévu l'acquisition de différents équipements de contrôle non destructif et plus spécifiquement d'un système de tomographie à rayons X. La tomographie à rayons X, c'est une technique d'imagerie qui permet la reconstitution 3D d'une pièce. Ces équipements vont permettre de réaliser des prestations à destination des industriels, et également de dispenser des formations qui vont permettre de répondre aux besoins des industriels. Cette plateforme, il est prévu de la localiser dans le bâtiment qui a été libéré par l'Institut Image de l'ENSAM sur le site de l'IUT de Chalon. C'est un bâtiment qui est la propriété de l'État, qui était affecté à l'ENSAM. L'ENSAM a quitté le bâtiment depuis 2022 et ce bâtiment dorénavant est affecté à l'UBE, avant il s'appelait bâtiment Institut Image à Chalon, maintenant il s'appelle plateforme CND Lab'. Ce bâtiment a une surface d'environ 1600 m². Il est constitué d'un plateau technique qui peut accueillir des charges lourdes, donc le tomographe. Il est équipé également d'un pont roulant sur une hauteur importante de 10 mètres, d'une zone d'accès pour les grands équipements, de salles de cours et de bureaux, autrement dit ce bâtiment est bien adapté aux activités de cette plateforme, mais ce bâtiment date de 2001 et des travaux sont nécessaires. Il faut aménager le plateau technique pour les activités de la plateforme CND Lab' et pour accueillir le tomographe. Et il faut également remettre à niveau les équipements techniques et de sécurité. La maîtrise d'ouvrage pour ces travaux sera assurée par l'UBE. Et c'est là où il y a eu des ajustements en termes du financement de l'opération et du calendrier de l'opération. Les travaux sont financés à la fois par la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Grand Chalon et l'UBE. La Région va apporter jusqu'à 580 000 € dans le cadre du contrat Territoires en Action, c'est le contrat qui lie la Région Bourgogne-Franche-Comté à la collectivité territoriale du Grand Chalon. Le Grand Chalon va apporter également 300 000€ et l'UBE, sa participation sera au maximum de 418 000€. C'est des travaux qui concernent uniquement la partie recherche, donc on raisonne en hors taxes. Et en ce qui concerne le calendrier de l'opération, l'agrément du préfet est attendu tout prochainement pour le printemps 2026, la validation de l'avant-projet définitif pour mai 2026, la déclaration préalable de travaux, le retour est attendu pour septembre 2026, la notification des marchés de travaux pour septembre 2026 et la réception des travaux, novembre 2027. Voilà pour cette première opération. Est-ce que vous avez des questions avant d'enchaîner sur la deuxième opération ?

Michaële ?

Mme Herbst.- J'ai une petite question, au niveau sécurité c'est géré comment, par qui ? Parce que ce n'est pas un projet qu'on a vu passer en F3.

M. Perrot.- Si, ce projet, je ne sais pas si tu t'en rappelles, mais j'ai eu l'occasion de le présenter à plusieurs reprises. Moi je l'ai présenté sous cette forme-là, après je ne connais pas forcément le détail précis de l'impact des travaux, etc. Mais par contre, ce projet, je vous l'ai présenté lors de l'avant-dernière F3SCT d'ailleurs qu'on avait faite ici en Sciences et Tech, je ne sais pas si tu te rappelles. J'avais présenté en fait la liste des opérations en cours.

Mme Herbst.- Parce que là, les travaux sont en route.

M. Perrot.- Non, les travaux ne sont pas encore en route.

Mme Pierre.- Peut-être préciser que le programme est terminé. Et donc effectivement, en matière de sécurité, le labo qui le porte et le chef de projet ont travaillé avec le service prévention des risques, notamment, puisque le tomographe comporte des particularités et les travaux relèveront aussi d'une ZRR. Donc dans l'intégration du programme, ces éléments-là ont été pris en considération.

M. Perrot.- Pas d'autres questions ? Dans ce cas-là, je vais enchaîner avec la deuxième opération. Donc la seconde opération concerne le projet de rénovation énergétique de la bibliothèque Droit-Lettres, de la bibliothèque Santé et du bâtiment Chabot-Charny. Donc pareil, c'est une opération que j'ai eu l'occasion de vous présenter ici à plusieurs reprises. Il y a eu une actualisation du dossier d'expertise et nous allons nous concentrer essentiellement sur la rénovation énergétique de la bibliothèque Droit-Lettres et je vais vous expliquer la raison. Je vous rappelle déjà dans un premier temps l'opération initiale. Donc l'opération initiale, c'était la rénovation énergétique de trois bâtiments : la bibliothèque universitaire Droit-Lettres, la bibliothèque universitaire Santé et le bâtiment Chabot-Charny. C'était une opération du contrat de plan État-Région 2021-2027 et nous avons obtenu, au titre de ce CPER, un financement de 7 M€, 5 M€ de la Région et 2 M€ de l'État. Malheureusement, le budget que nous avons obtenu ne permet pas de traiter l'intégralité des rénovations des trois bâtiments. Le budget est insuffisant. Effectivement, pour rénover les trois bâtiments, le budget estimé s'élève à 17,8 M€. Donc ce que nous avions prévu initialement, c'était de mettre la priorité sur la rénovation de la bibliothèque universitaire Droit-Lettres et de mettre en tranche conditionnelle, la rénovation de la bibliothèque universitaire Santé et la rénovation de Chabot-Charny. La rénovation de la bibliothèque universitaire Santé est estimée à 4,4 M€ et la rénovation du bâtiment Chabot-Charny est estimée à 6,4 M€. Donc nous avons prévu de flécher le financement CPER sur la rénovation de la BU Droit-Lettres. Donc nous conservons cette priorité-là. Vu le calendrier et vu la situation budgétaire, nous estimons qu'il est préférable de se concentrer pour l'instant uniquement dans le cadre de ce CPER là, sur la rénovation de la BU Droit-lettres et on verra par la suite pour les deux autres bâtiments. Donc notre priorité reste toujours la rénovation de la BU Droit-Lettres. Alors pourquoi nous avons mis la priorité sur ce bâtiment ? Tout simplement parce qu'en fait, c'est le bâtiment pour lequel le ratio gain d'énergie/investissement est le plus élevé. Et ça, c'est un paramètre qui est particulièrement attendu par la direction immobilière de l'État. Voilà pourquoi nous avons mis ce bâtiment en priorité 1. Donc quelques rappels sur ce bâtiment, sur la BU Droit-lettres, c'est un bâtiment de 7000 m², construit en 1963 qui a été complété par une extension de 5000 m² en 1996 et les travaux envisagés pour la rénovation concernent le remplacement des façades vitrées en simple vitrage, l'isolation thermique des murs et des toitures, la modernisation des installations de disruption de chaleur et d'éclairage et le traitement de la problématique amiante. La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée par l'Université Bourgogne Europe. Et en ce qui concerne le calendrier, l'agrément du préfet est attendu prochainement, pour le printemps 2026, la validation de l'avant-projet définitif pour fin 2026, le permis de construire est attendu pour avril 2027, la notification des marchés de travaux, février 2027, et la réception des travaux pour avril 2028. Voilà pour cette opération. Est-ce que vous avez des questions concernant cette actualisation du dossier d'expertise ?

Mme Thomas.- Juste une petite question pratique, pendant la durée de ces travaux, les cours vont continuer, est-ce qu'il va y avoir une gêne sur les opérations de cours et d'examens ? Et est-ce qu'il va y avoir beaucoup d'occupation des salles, de neutralisation de salles ou de ressources pédagogiques de type matériel, de ce genre-là, pendant ces travaux-là ? On est déjà en grande tension dans ce bâtiment là, sur l'occupation des salles. Quel sera l'impact de ces travaux sur les activités pédagogiques.

M. Perrot.- Donc là, ces travaux concernent uniquement la bibliothèque universitaire Droit-Lettres et l'impact, pour l'instant, j'ai du mal à vous dire à cette période-là, quel sera l'impact sur les activités de la bibliothèque, quand on aura un peu plus avancé sur la partie étude, la chargée d'opérations immobilières qui est en charge de cette opération, pourra nous dire quel sera l'impact. Pour l'instant, je ne le connais pas exactement, mais on a l'habitude, toutes les rénovations énergétiques qu'on a menées pour l'instant, ce sont toutes des rénovations énergétiques qui ont lieu en site occupé. Donc globalement, on a l'habitude de traiter, alors bien sûr, il y a beaucoup de contraintes, mais on a l'habitude et on travaille toujours en étroite collaboration avec les occupants de façon à ce que les travaux aient le moins d'impact possible sur l'activité. Mais à l'heure actuelle, comme ça, j'ai du mal à vous dire précisément quelles seront les gênes occasionnés. Mais en tout cas, il y aura une grande concertation entre le pôle patrimoine, plus particulièrement la chargée d'opérations immobilières sur cette opération, et les responsables de la bibliothèque universitaire.

Mme Thomas.- Je n'en doute pas du tout. Vous avez parlé aussi d'amiante. Est-ce qu'il y a un risque le temps que cette entreprise ou ces entreprises vont intervenir ? Est-ce qu'il y a un risque pour les personnels et les étudiants ? Est-ce qu'il y aura besoin, par exemple, d'une neutralisation du bâtiment pour un temps ou des choses comme ça ? Est-ce que ça vole ? C'est ma question aussi.

M. Perrot.- Alors pareil, les problématiques amiantes, on sait les traiter, on les connaît bien. A chaque fois qu'on a fait des rénovations énergétiques, la plupart du temps il y a la problématique amiante qui est traitée, et donc il y a des entreprises spécialisées qui connaissent parfaitement les procédures et qui savent quelles sont les choses à mettre en place avec les occupants pour que ça se fasse en parfaite sécurité. Donc non, il y a pas d'inquiétude particulière à avoir sur cet aspect-là.

M. Husson.- Juste pour préciser que les travaux concernent bien le bâtiment de la BU Droit-Lettres donc un bâtiment indépendant. Pour l'instant, des réunions ont eu lieu, on a commencé à travailler avec le pôle patrimoine pour envisager justement le maintien du fonctionnement de la bibliothèque pendant les travaux, puisque normalement les travaux se font en site occupé. Pour l'instant, effectivement, il est trop tôt pour répondre sur la question de l'organisation future étant donné qu'on avance seulement sur les premières étapes de travaux. On a prévu des réunions régulières et donc les personnels ont été informés de cette campagne de travaux et on va s'adapter au fur et à mesure tant pour les personnels que pour les étudiants qui vont continuer à fréquenter la bibliothèque et on adaptera nos services justement pour assurer la continuité du fonctionnement de la bibliothèque.

Mme Herbst.- Pour les projets-là, ça touche en partie la sécurité, en partie les conditions de travail. J'insiste, encore une fois, on en a déjà beaucoup discuté, Philippe, pour impliquer les membres élus de la F3SCT. On est tous très volontaires pour travailler avec vous pour justement prendre en charge cette partie-là du soutien des collègues pendant les travaux et de gérer les conditions de travail et la sécurité. Ça nous tient à cœur, on en parle régulièrement.

M. Perrot.- C'est bien noté. Claire Jeanniot, qui a la responsabilité de cette opération, qui est la chargée de l'opération immobilière, va prendre l'attache déjà du service de Linda Gharzouli. Et puis, en fonction aussi de tout ce qui touche l'aspect sécurité, on se rapprochera de la F3SCT.

Mme Herbst.- Avec plaisir.

M. Tizio.- Y a-t-il d'autres demandes d'informations sur la mise à jour de ces deux dossiers d'expertise ? S'il n'y en a pas, je vais vous proposer d'adopter deux délibérations, une par dossier. Vous avez bien compris que d'un premier dossier d'expertise qui avait un champ assez important, là il y a des restrictions de ce champ, comme vous l'a expliqué Philippe, à la fois d'un côté sur le dossier des BU et de Chabot-Charny qui redevient BU Droit-Lettres et puis sur le bâtiment à Chalon dont le dossier d'expertise est réécrit.

Je vous propose une première délibération qui adopte la mise à jour du dossier d'expertise pour la rénovation énergétique, donc qui devient la rénovation énergétique de la BU Droit-Lettres.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

26 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Délibération suivante concernant donc la mise à jour du dossier d'expertise pour la réhabilitation du bâtiment plateforme CND Lab' à Chalon-sur-Saône.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

26 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie et je remercie Philippe Perrot.

M. Perrot.- Merci à vous.

VII - Questions relatives au conseil académique du 28 avril 2026

Avis sur la labellisation européenne HR Excellence in Research (anciennement HRS4R pour Human Resources Strategy for Researchers)

M. Tizio.- Point suivant de l'ordre du jour, question relative au conseil académique du 28 avril dernier. Il s'agit d'un avis qui vous est demandé sur la labellisation européenne HR Excellence in Research. Et donc, c'est Laurence Bronner, Edith Salès-Wuillemain et Christel Thauvin, qui vont venir vous présenter cette démarche. Vous avez la parole mesdames.

Mme Bronner.- On va vous présenter la procédure de labellisation HRS4R, qui a déjà été présentée au CSA du 11 mai. Donc la procédure, on est en phase initiale. On a déposé une demande d'engager la démarche il y a un an, qui a été acceptée le 20 mai 2025. Depuis un an, on a initié la procédure, des groupes de travail se sont réunis et on a donc jusqu'au 20 mai, on a eu un petit délai d'un mois pour déposer le dossier. Ensuite, ce sera une phase d'implémentation pendant deux ans, il y aura une phase intermédiaire et au bout de trois ans, il y aura une nouvelle expertise de notre dossier. Et ensuite, il y aura des phases d'expertise tous les trois ans. La labellisation répond aux items de la Charte européenne du chercheur qui est sur quatre axes et 20 items. Les quatre axes, c'est Éthique et intégrité, genre et science ouverte, Évaluation, recrutement et progression professionnelle des chercheurs, Conditions et méthodes de travail et Carrières scientifiques et développement des talents. La phase initiale de 12 mois a permis de contribuer de manière collective, en impliquant la collectivité, à la rédaction de trois documents qui vous ont été fournis. Le GAP analysis, la check-list OTM-R qui est donc une sorte de check-list avec une analyse de nos pratiques de recrutement, une consultation interne qu'Edith va vous présenter et à la suite, un travail de synthèse et d'élaboration d'un plan d'action. Les critères d'évaluation des experts de la Commission européenne, c'est la cohérence entre l'analyse des écarts, le plan d'action et la check-list OTM-R. Ce qui est évalué aussi, c'est une consultation des différentes parties et la publication visible du plan d'action sur le site de l'université. Les résultats de la commission, ça va être soit le label est accepté, soit on nous demande des modifications mineures et une révision à effectuer sous deux mois, soit ensuite des modifications majeures et une révision à effectuer sous 12 mois. Et une fois acceptée, l'institution commence la phase de mise en œuvre. La façon dont nous nous sommes organisés pour mener à bien ce chantier. Il y avait un comité de pilotage élargi, un comité de pilotage restreint, et quatre groupes de travail qui correspondaient aux quatre axes de la charte du chercheur. Le COPIL élargi était présidé par le président de l'université, il comprenait, vous avez la liste, les vice-présidents délégués des projets transversaux, vice-présidents à la commission de la recherche, conseil d'administration, formation universitaire, vice-président délégué à la formation. Et ensuite, il y avait pour chaque groupe de travail, un trinôme avec à la tête un vice-président, un responsable administratif, un directeur de pôle, de service, et un enseignant-chercheur co-coordonnateur pour chaque groupe de travail. Donc chaque groupe a été piloté, comme je viens de vous l'expliquer. Au total, près de 90 personnes ont été mobilisées dans le cadre de ces groupes de travail avec des chercheurs, des experts métiers et des personnes ressources sur des sujets tels que le handicap, l'intégrité scientifique ou la science ouverte. Chaque sous-groupe s'est réuni à trois reprises depuis septembre 2025, avec une exception, c'est le GT2 sur le recrutement, qui s'est réuni à 7 reprises parce que ce groupe de travail devait aussi travailler sur la check-list OTM-R. Et enfin, la construction du plan d'action. Bref rappel du calendrier, donc 3 septembre, présentation de la démarche devant les directeurs de composante et de laboratoire, 3 décembre, présentation de la démarche devant le conseil académique, 28 avril, présentation du plan d'action devant le conseil académique, 11 mai, comité social d'administration et aujourd'hui même, conseil d'administration. Ensuite, on va vous présenter brièvement la stratégie de mise en œuvre avec, à l'appui, une équipe projet, un COPIL restreint et un COPIL élargi et on propose que les quatre groupes de travail qui ont contribué à l'élaboration du GAP analysis et du plan d'action continuent à assurer le suivi, la diffusion des bonnes pratiques notamment au sein de la communauté et la mise en place des actions. Et donc l'équipe projet était constituée de Christel Thauvin, d'Hatim Lagrimi, directeur du pôle recherche, d'Emmanuel Ranc. Et je vais laisser la parole à Edith qui va présenter les résultats de l'enquête.

Mme Salès-Wuillemain.- Pour ce qui concerne l'enquête qui a été menée, l'idée c'était tout simplement de pouvoir croiser ce qui était dans la charte du chercheur et, finalement, ce que l'on avait en termes de vécu de la part de la communauté des chercheurs, enseignants-chercheurs de l'Université Bourgogne Europe et les attentes. Donc en fait, on a réalisé cette enquête en faisant un premier appel à toute la communauté. Alors évidemment, l'idée était d'avoir une démarche qu'on appelle participative, c'est-à-dire de ne pas avoir un plan d'action qui ne repose que sur quelques personnes qui auraient été intéressées par la démarche mais bien de brasser au plus large. Donc on l'a fait au premier semestre de l'année civile 2025. Nous avons ensuite démarré nos travaux en 2025, deuxième semestre, durant lesquels les GT que Laurence Bronner vous a présentés se sont réunis. Il y a eu ensuite la restitution de ce travail d'élaboration, sous la forme d'une série d'items, puisqu'il s'agit d'une enquête. Donc ces items ont été construits comme on a convenu de le faire, c'est-à-dire d'une part de prendre en compte une première mesure qui était le vécu en ce qui concerne les différents domaines que nous avons vus préalablement et d'autre part les attentes de la communauté. Il y a eu ensuite une mise en ligne de l'enquête qui a été réalisée sous la responsabilité du comité de pilotage. Et l'enquête a démarré début janvier 2026 pour ensuite avoir des retours. Ça a été assez rapide puisqu'on a fait un retour sur les résultats mi-février 2026. Et là, l'idée était d'analyser ces fameux écarts entre d'une part ce que les personnes vivent, et les dispositifs déjà en place et d'autre part les attendus qu'ils avaient concernant ces différentes sphères. Et ensuite il y a eu la mise au travail des groupes de travail justement pour faire émerger des propositions puisque les propositions devaient émaner de la

communauté. Alors comment ça a fonctionné de manière très claire ? D'un côté il y a ce que perçoivent les personnes et de l'autre côté, ce qu'elles attendent. Généralement, dans les enquêtes, on ne mesure que le perçu. Là, l'idée de mesurer l'attendu, c'est de pouvoir mettre en évidence cet écart, ce gap, mais cette fois-ci en termes de communauté, non pas de charte. Cette enquête, 380 personnes y ont répondu, ce qui correspond à 20 % de la population. Je vous rappelle que ce sont des chercheurs, enseignants-chercheurs et les doctorants font partie des chercheurs. Un équilibre homme-femme, l'âge moyen 45 ans, l'ancienneté 24 ans. L'ancienneté dans le labo, 12 ans à peu près d'ancienneté, plutôt du temps plein, plutôt du titulaire et la durée de contrat moyen pour ce qui concerne les contrats actuels, c'est 3 ans, la plus représentée. Pour ce qui concerne les employeurs, c'est l'Université Bourgogne Europe en grande partie évidemment, ça correspond à 87% de nos répondants. Pour ce qui concerne maintenant les catégories de personnel, c'est plutôt, et ça on s'y attendait puisqu'ils sont en plus grande quantité, les professeurs d'université, et puis les maîtres de conférences universitaires, et puis ensuite les doctorants, ils sont 1800 à l'Université de Bourgogne, on en a 57 qui ont répondu, et je vous laisse regarder la distribution pour le reste des catégories. Pour les sites, essentiellement le site de Dijon, puisqu'on est à 96% des répondants, mais pour la bonne et simple raison qu'on a la majorité de nos publics PU-MCF qui est sur ce site-là. Maintenant, les quatre axes qu'a présentés Laurence Bronner qui correspondent à la charte des chercheurs. Là en fait, on a mesuré le fameux gap, écart, entre ce que les personnes vivent et ce qu'elles attendent en ce qui concerne l'éthique, l'intégrité, le genre et la science ouverte, en ce qui concerne l'évaluation, le recrutement et l'évolution professionnelle, en ce qui concerne les conditions et méthodes de travail et en ce qui concerne les carrières scientifiques et le développement des talents. Là vous voyez un delta qui est supérieur à 0,50 donc ça veut dire qu'en fait, pour ce qui concerne l'axe 1 et l'axe 2, on a un écart plus important entre ce que les personnes vivent et ce qu'elles attendent, donc elles attendent plus que ce qu'elles vivent, et puis l'écart est quand même assez important pour l'axe 3 et 4. Maintenant, détaillons à l'intérieur les sous-rubriques, donc les sous-dimensions. Pour ce qui concerne la liberté scientifique, un delta assez élevé, donc ça veut dire qu'ils, alors quand je dis "attendent" c'est qu'ils trouvent utile, n'y voyez pas une frustration derrière, mais plutôt ils trouvent utile de s'orienter vers la science ouverte et l'écart est de 0,57, pardon, la liberté académique, la science ouverte, l'égalité, la libre circulation des chercheurs et la durabilité en ce qui concerne la science. Donc ça veut dire qu'on a incité les groupes de travail à proposer des solutions, plus pour ce qui concerne ces sous-dimensions là, sans oublier bien évidemment les autres. Pour ce qui concerne l'axe 2 cette fois-ci, tout ce qui est en lien avec l'évaluation, le recrutement, l'évolution professionnelle, on a mis le focus plutôt sur le recrutement, la sélection et l'évolution de carrière. Donc là aussi, pour ce qui concerne l'écart entre ce que vivent les personnes et ce qu'elles attendent et trouvent utile. Pour ce qui concerne les conditions et méthodes de travail, on s'est intéressé plutôt aux conditions de travail et aux obligations du chercheur en matière de recherche. Donc là aussi, il y a une demande, une utilité reconnue à tout ce qui est cadre qui va être proposé aux chercheurs et à l'amélioration des conditions de travail, notamment sur l'équilibre entre l'enseignement et la recherche et les activités administratives. Et enfin, pour l'axe 4, en ce qui concerne l'orientation des recherches et la supervision, notamment le mentorat.

Donc en résumé, pour ce qui concerne cette enquête, elle a permis de montrer à la fois ce qu'attendent les personnes et ce qu'elles vivent et ça a permis tout simplement d'orienter le plan d'action que va vous présenter Christel Thauvin. En résumé, on s'est focalisé sur ces éléments là pour chacun de ces axes et on s'est appuyé en grande partie, évidemment, sur cette enquête qui nous a permis tout simplement de graduer les différentes propositions que les groupes de travail ont eux-mêmes élaborées.

La place à Christel.

Mme Thauvin. - Bonjour, alors pas d'inquiétude, je ne vais pas vous détailler le plan d'action parce qu'il commence à se faire tard et je crois que vous avez pas mal de dossiers encore à traiter. Je voudrais juste vous dire que cette démarche est extrêmement importante pour l'université parce que, à court, moyen terme, les chercheurs qui voudront postuler pour des demandes de financement européen ne pourront le faire que si l'université a cette labellisation. Donc ça, c'était vraiment la chose sur laquelle je voulais insister. La deuxième, c'est que c'est un travail qui a été extrêmement collectif, comme vous l'a dit Laurence, et donc c'est vraiment un consensus de beaucoup de personnes et ça a été extrêmement collaboratif. Et cette enquête aussi a permis de tenir compte de toutes les demandes de la communauté. Et je voudrais aussi remercier en fait toutes les personnes qui se sont investies, et notamment les trios qui ont coordonné les GT. Brièvement, le plan d'action couvre tous les items de la charte, donc on répond à toutes les questions. Il y a des choses qui existent déjà. On a découvert plein de choses mais il faut sans doute qu'on mette plus en valeur, notamment sur le site de l'université, pour que les gens aient plus accès à l'information. Et puis, il y a quelques actions qui vont être des actions nouvelles, qui seront vraiment des items forts de ce plan d'action. Il y a, je pense, pas trop d'inquiétude à le mettre en place, voire pas d'inquiétude du tout. Et j'espère qu'on aura le « go » au premier round, qu'on ne sera pas obligé d'attendre deux mois.

Nous sommes à votre disposition pour les questions.

M. Deroussiaux.- Vous attendez le « go », vous avez la date du retour sur le dossier que vous présentez ?

Mme Thauvin.- On doit le déposer pour l'instant, après c'est deux mois.

Mme Juillard-Randrian.- Les bénéfices attendus, c'est donc pour les chercheurs lorsqu'ils iront chercher des financements européens, mais est-ce qu'il y a d'autres bénéfices attendus ?

Mme Thauvin.- Il y a toutes les actions qui vont être mises en place, notamment il y a des actions de mentorat, par exemple, donc pour les chercheurs eux-mêmes, il y a des choses qui vont être mises en place qui vont être extrêmement intéressantes. Ça va au-delà juste de la possibilité de pouvoir concourir à des appels européens, il y a des choses qui sont mises en place qui vont être bénéfiques pour la communauté.

Mme Juillard-Randrian.- Et en benchmark, les autres universités françaises ont ce label ?

Mme Thauvin.- Beaucoup. Alors ça a été un avantage, parce qu'en fait, toutes les universités mettent leurs documents en ligne, donc on a pu benchmarker aussi pour faire ça, il faut le reconnaître. On a pas mal regardé ce qui se faisait ailleurs aussi pour profiter des actions qui sont intéressantes ailleurs.

M. Tizio.- Vous avez pu constater que le plan d'action est quand même particulièrement fouillé, donc c'est vrai, Christel ne l'a pas présenté en détail parce que ça risquait de prendre pas mal de temps, mais il y a beaucoup de choses qui me semblent intéressantes, justement, pour essayer d'améliorer le quotidien des chercheurs, au-delà même de la simple médiation, effectivement, de posséder ce label pour postuler à des financements dont on sait que, peut-être malheureusement d'ailleurs, ils deviennent de plus en plus cruciaux pour pouvoir poursuivre une activité de recherche. Le pendant, selon moi, c'est justement de mettre en place des actions qui permettent, au-delà de ce cadre financier, d'être un plus grand confort de nos chercheurs, afin qu'ils soient, pourquoi pas, plus ou mieux productifs.

Mme Juillard-Randrian.- On pourrait regretter que dans les critères, dans les attendus, il n'y ait pas le lien avec le territoire.

Mme Thauvin.- Ah oui, exact.

Mme Juillard-Randrian.- Et ça n'a pas été évoqué particulièrement par les groupes de travail.

Mme Thauvin.- Comme c'est surtout pour la carrière des chercheurs, ce n'est pas tellement dans les items en fait.

Mme Juillard-Randrian.- Après ça améliorera les conditions de travail, l'accueil.

Le Président.- Je pense même que ça présente un lien avec l'initiative de Dijon métropole, dans le cadre du schéma métropolitain, pour l'accueil aussi des conjoints.

Mme Juillard-Randrian.- Oui, je pense qu'on pourra se servir de vos travaux, là. Ça peut être intéressant.

Mme Thauvin.- Il y a un des items liés à l'accompagnement familial.

Mme Michel.- Peut-être juste un mot. J'ai eu la chance d'animer le GT2, le groupe de travail 2 et juste pour vous faire un retour parce que je pense que ça s'est passé de la même façon dans tous les groupes. On a travaillé de façon pleinement participative avec des groupes de travail extrêmement motivés, à chaque étape, pour l'élaboration du questionnaire, l'analyse des écarts, pour l'exploitation des résultats de l'enquête et puis également pour l'enquête OTM-R, la check-list OTM-R. Dans ces groupes, les collègues se sont vraiment exprimés librement et ont été tous écoutés avec attention. Et moi, j'en sors deux constats. Le premier, au sein de l'université, il y avait déjà de nombreuses actions qui étaient menées et ça a été une prise de conscience. Et d'autre part, pour celles qui restaient à mener, elles ont été proposées dans un état d'esprit de co-construction. En fait, on tombait tous très rapidement d'accord sur ce qui nous restait à faire. C'était une très belle expérience et donc un état d'esprit général qui a été très positif.

M. Tizio.- Merci Carine. D'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'émettre un avis positif sur la demande de labellisation européenne HR Excellence in Research.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

26 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie et je remercie encore les collègues pour ce travail considérable. Et nous allons enchaîner avec les questions relatives à la commission de la formation et de la vie universitaire, la CFVU. Donc je vais demander à Carine Michel de nous rejoindre pour présenter ces points.

VIII - Questions relatives à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 5 mai 2026

Travaux de la commission de la pédagogie du 26 février et du 2 avril 2026

- 1. Demande d'accréditation du diplôme de 3^e cycle en sciences odontologiques**
- 2. Demande d'accréditation du diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques (DFASMa)**
- 3. Publicisation du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute**

Mme Michel.- Concernant les questions relatives à la CFVU du 5 mai qui traitait des travaux de la CP du 26 février et du 2 avril, trois points à l'ordre du jour, la demande d'accréditation du diplôme de 3^e cycle en sciences odontologiques, la demande d'accréditation du diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques, c'est-à-dire le 2^e cycle, et la publicisation du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute.

Concernant le premier point, dossier d'accréditation du 3^e cycle de formation en odontologie, c'est une formation qui s'est construite par étapes successives avec l'accréditation du 1^{er} préclinique en 2022, l'accréditation du 2^e cycle en 2024, le cycle clinique et aujourd'hui, ce qui vous est présenté, c'est la demande d'accréditation du 3^e cycle formé d'un cycle court et d'un cycle long, aboutissant à une thèse d'exercice et au diplôme de doctorat en sciences odontologiques. Le dossier qui est présenté suit la structure réglementaire standard. Concernant ce 3^e cycle formé d'un cycle court, 70 heures de cours magistraux, réparties en deux unités d'enseignement, principalement sur l'insertion professionnelle et l'approfondissement pluridisciplinaire, et une partie relative aux stages, 500 heures, 300 au premier semestre, 200 au second semestre dans des centres périphériques de Semur-en-Auxois et de Nevers. Et il y a également un stage d'initiation à la vie professionnelle qui se fait en cabinet libéral à hauteur de 250 heures. La promotion est répartie en quatre groupes. Ce qui vous est présenté ici, c'est l'organisation des stages sur les deux sites pour l'ensemble de la formation, avec des cours qui sont essentiellement condensés en décembre et le second stage qui a lieu essentiellement au second semestre. Concernant ce stage d'initiation à la vie professionnelle de 250 heures, il est mis en place selon les disponibilités des structures d'accueil, des maîtres de stage, avec une préférence pour le temps plein pour une meilleure insertion au sein de la structure. Mais lorsque cela n'est pas possible, ce sera quelques journées par semaine sur une durée plus longue. Les maîtres de stage doivent recevoir un agrément. Ils doivent être en exercice depuis plus de trois ans, proposer un fauteuil pour l'étudiant et être présent au moment des soins. Et il y aura également une convention classique de stage. Ces enseignements auront lieu dans le bâtiment B4 qui est actuellement en travaux avec différentes salles proposées, des salles notamment contenant des simulateurs haptiques, des laboratoires de prothèses et également une salle de stérilisation qui sera au premier étage. Concernant les effectifs, depuis l'ouverture de la formation en 2022, vous avez les projections qui sont faites jusqu'à la rentrée 2029. Donc à la rentrée 2026, nous accueillerons, si vous validez ce dossier d'accréditation, le 3^e cycle, avec un effectif total de 210 étudiants. L'accompagnement ministériel est relativement conséquent. En tout cas, les collègues qui ont monté ce dossier ont été fortement épaulés, ce qui témoigne de la reconnaissance nationale du projet et de l'intérêt porté par le ministère à la réussite de cette filière pour répondre aux déserts médicaux, notamment en termes de soins dentaires. Ce dossier passera devant le CNESER au mois de juin et a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Concernant la demande d'actualisation du diplôme de formation approfondie en sciences maïeutique, il s'agit ici du 2^e cycle. Cette restructuration de l'offre de formation est réalisée de façon conforme à l'arrêté du 11 février 2026. Pour rappel, cette modification de l'offre de formation est en continuité directe avec la loi du 25 janvier 2023 qui portait sur la normalisation du statut des sage-femmes et qui a conduit à la création du diplôme d'État de docteur en maïeutique. Donc, en 2024, nous avons ouvert le 1^{er} cycle, en 2026 nous devrions ouvrir, si vous le validez, le 2^e cycle, avec pour le 3^e cycle, une ouverture prévue à la rentrée 2028. Ici, vous avez les changements structurants de la réforme, avec notamment une augmentation substantielle du volume clinique. Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais dans l'ancienne version, il y avait 21,5 stages pour un total de formation de 3010 heures. Nous montons maintenant à 41

stages avec un total de 3660 heures, soit une différence notable en termes de stage de 650 heures. Ce sont donc des stages qui représentent notamment un investissement considérable en termes de partenariat avec les maîtres de stage, les terrains de stage. Les 20 stages supplémentaires ont changé de format. Il s'agit maintenant de garde de 12 heures. Et la formation est construite avec une progressivité, la physiologie est présentée au 1^{er} cycle et la pathologie au 1^{er} et 3^e cycle. Il y a également un renforcement des stages au CHU. Concernant l'évaluation des apprentissages cliniques, jusqu'à présent, elle était réalisée après chaque stage, même à la garde, et il y avait une grande disparité des pratiques d'évaluation et de façon à rendre plus homogènes, plus équitables, ces évaluations, maintenant, la validation des stages se fera de façon annuelle en jury, en session 1 ou session 2. Il y aura un quitus en présentiel pour la validation du portfolio des compétences. Et il y a également un renforcement du raisonnement clinique, comme on l'a déjà pu le dire, et une évaluation clinique en fin de cycle. La mise en place également des ECOS (Évaluation clinique objective structurée) qui interviendront au semestre 4 et au semestre 8. Vous avez la représentation des ECTS selon les thèmes abordés, 65 ECTS pour les enseignements théoriques, 55 ECTS pour les apprentissages cliniques avec 24 ECTS pour le domaine prénatal qui reflète la place centrale de l'accompagnement de la naissance dans la formation. Ce 2^e cycle propose une meilleure adéquation théorie/pratique, met l'accent sur la réflexivité professionnelle et renforce également le raisonnement clinique. À venir, le 3^e cycle en préparation où il y aura deux blocs de trois mois, en structure, en stage, avec un stage hospitalier et un stage qui sera plus libre, notamment en termes de mobilité, de façon à permettre aux étudiants de se spécialiser selon leur projet professionnel, avec un lissage également de la date d'exercice, de façon à ne pas accroître la charge de travail sur la fin de la formation. Ce dossier d'accréditation a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Et j'attaque le dernier point, la publicisation du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute au sein du département des métiers de la rééducation de l'UFR Sciences de santé. Cette formation est dispensée depuis plus de 60 ans, comme on a pu vous le dire tout à l'heure, et l'IFMK prend appui sur l'association dijonnaise pour l'enseignement de la masso-kinésithérapie. Et c'est en juillet 2024 que les étudiants ont mis le sujet sur la table en témoignant d'une iniquité en termes de droits qui étaient de l'ordre de 20 000 € pour l'ensemble de la formation pour les étudiants dijonnais, alors que les étudiants franc-comtois bénéficiaient d'une formation publique. Les échanges ont eu lieu entre les différentes parties, l'UBE, le Conseil régional, l'ADEMK, de façon à définir les conditions de transfert pédagogique, logistique et financier. Conformément à l'arrêté du 11 décembre 2025, la formation professionnalisante permet également de proposer le grade de master avec 300 crédits ECTS. Donc suite à la 1^{ère} année d'accès aux études de santé PASS-LAS, les étudiants entrent en 1^{er} cycle de deux ans, puis en 2^e cycle. Les fiches filières ont été validées en comité pédagogique médecine de l'UFR Sciences de santé le 11 mars 2026. Et actuellement, il y a peut-être une quinzaine de jours, la demande d'agrément a été déposée au Conseil régional qui, suite à l'avis de l'ARS, devrait rendre son avis. Pour les effectifs, 82 étudiants par promotion, avec maintenant des droits d'inscription qui seront ceux nationaux, universitaires, grâce à l'accord de financement des frais de formation par le Conseil régional qui a été un partenaire précieux. L'équipe enseignante est solide et plurielle, avec des enseignants-chercheurs, des PU-PH, l'équipe pédagogique de l'IFMK est conservée, plus de 200 professionnels qui peuvent intervenir et également de très nombreux terrains de stages. Les locaux sont à 700 mètres de l'UFR des Sciences de santé dans un bâtiment qui offre des salles de cours, amphithéâtre, gymnase, centre de documentation, foyer étudiant. La CFVU a donné un avis favorable à l'unanimité.

M. Tizio.- Merci Carine. Y a-t-il des questions sur l'ensemble des dossiers ?

Mme Juillard-Randrian.- Moi, je voulais simplement témoigner de notre intérêt pour les trois dossiers et dire que sur l'odontologie, c'est la suite de la surélévation du bâtiment B4 dans lequel, Dijon métropole est intervenu financièrement à hauteur d'un million d'euros et avec la prise en charge également des Algeco. Donc tout cela pour favoriser cette belle avancée. Merci.

M. Tizio.- Y a-t-il d'autres remarques, commentaires ou questions plus précises ? On est vraiment dans la continuité des choses, on voit bien que tous ces départements odonto, maïeutique, maintenant kiné, viennent renforcer la formation en santé dans notre métropole et région. Étant économiste de la santé, c'est quelque chose que je comprends bien et j'en comprends l'intérêt, à la fois pour les étudiants d'abord, qui leur offre un débouché local pour ceux qui, dans un temps pas si lointain, étaient obligés de s'expatrier assez loin pour suivre par exemple des études odonto, et puis aussi pour le maillage territorial en professionnels de santé, on sait que dans notre région ou même dans notre sous-région, si on parle seulement de la Bourgogne, il y a quand même encore des déserts médicaux et particulièrement sur ce type de métier, dentiste, kiné, et tout ce qui tourne autour de la maïeutique et donc c'est une avancée à mon avis importante et là aussi le soutien des collectivités, évidemment, est important en la matière.

Cédric ?

M. Demonceaux.- Je me permets de prendre la parole, pas pour reprendre les discussions de tout à l'heure au sujet de l'IFMK, la publicisation et le remerciement à la Région et à tous les acteurs, mais aussi je profite aussi de la présence de Davy Laroche qui est ici avec nous, qui est le directeur du département métiers de rééducation de l'UFR Sciences de la santé, département qui va porter la future formation masseur-kiné. Je le remercie vraiment très chaleureusement parce que vous ne pouvez pas imaginer à quel point ce n'était pas forcément évident de porter ce dossier, ça fait deux ans qu'on est dessus, depuis que les étudiants sont venus vers nous très justement pour les difficultés rencontrées qu'on a évoquées tout à l'heure. Donc merci à lui parce qu'il a énormément travaillé sur le dossier, notamment on parlait tout à l'heure du dossier d'accréditation qui était extrêmement important à réaliser et à toute vitesse. Merci à lui.

M. Tizio.- Merci pour ces différentes interventions. Je vous propose un vote bloqué sur les trois dossiers que vient de nous présenter Carine, à savoir la demande d'accréditation du diplôme de 3^e cycle en sciences odontologiques, la demande d'accréditation du diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques. Et puis la publicisation du diplôme d'État de masseur-kiné.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

20 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Et nous allons continuer avec des questions relatives à la recherche qui ont été évoquées lors de la commission de la recherche du 6 mai dernier. Nadine Millot va nous rejoindre pour nous présenter ces points.

IX - Questions relatives à la Recherche (CR) du 6 mai 2026

1. Appel à projets exceptionnel Plateformes UBE 2026

Mme Millot.- Le premier point concerne le point appel à projets exceptionnel Plateformes UBE et l'attribution des 500 000€ que nous avons décidé d'attribuer pour cet appel. Juste pour rappel, c'est la troisième fois que nous ouvrons ce type d'appel. Il y a eu un précédent en 2023, un autre en 2025 et c'est donc la troisième année, pas la dernière, en tout cas, on verra, j'espère, pour cet appel. Donc 500 000€ à nouveau étaient ouverts comme les deux précédents, et cet appel était destiné aux plateformes labellisées plateformes recherche BFC. Nous en avons 29 sous la tutelle d'UBE. Vous avez eu le PDF de toutes les demandes et vous avez eu l'arbitrage qui a été voté à la CR. Vous avez la liste, les plateformes qui ont été retenues et qui ont donc une proposition de soutien. Et maintenant, je vais plutôt vous dire ce qui a animé ce choix. Donc déjà, ce qui a guidé cet arbitrage par la CR, c'est tout d'abord l'antériorité des demandes, donc les plateformes qui avaient déjà été financées en 2023, 2025 et à quelle hauteur, pouvaient être jugées moins prioritaires. L'intérêt du projet pour l'établissement, essayer d'éviter le saupoudrage, mais vraiment avoir des effets leviers technologiques, scientifiques importants. Le soutien à une nouvelle plateforme, c'était le cas cette année, donc c'est en lien avec ce que je viens de dire en termes d'intérêt pour l'établissement. Et puis, par exemple, était demandé aussi aux collègues de justifier si un appareil identique existait déjà sur une autre plateforme, pourquoi est-ce qu'il était à nouveau demandé ? Donc tous ces points ont été pris en compte, l'équilibre entre les grands domaines scientifiques, les opportunités et leur lien avec les cofinancements. Donc en fait, même si ce n'était pas un critère prioritaire, ce que j'appelle opportunité, c'est quand une plateforme était en capacité de lever beaucoup de financements et il manquait un peu. Et donc c'est ce que j'appelle opportunité pour réaliser l'opération qui n'aurait peut-être pas été possible si on attendait l'année suivante. Et enfin, bien sûr, il fallait pouvoir rentrer dans l'enveloppe et donc, pour certains projets, on a dû découper et ne retenir que certains items. C'est par exemple le cas sur la première ligne où vous voyez des items en gras qui sont ceux qui ont été retenus pour rentrer dans ladite enveloppe. Un autre grand élément, vous avez pu constater que le total était de 668 000 € demandés donc pour 500 000 €, vous l'avez compris. Et si on regarde justement en termes de pourcentage, là ça vous donne une idée du taux de pression. Moi, ce que je préférerais mettre en avant, c'est le fait qu'en 2023, on avait eu 17 plateformes financées pour 23 demandes, ça faisait un taux de succès de 74 %. En 2025, 13 plateformes financées sur 21 demandes, 62 %, et cette année 12 plateformes financées sur 16 demandes, 75 % à nouveau, ce qui fait qu'on a quand même un taux de succès assez conséquent. On peut aussi surtout prendre en compte qu'il y a une vraie rationalisation des demandes, les collègues jouent le jeu et passent leur tour quand même aussi quand ils ont été financés, ce qui conduit à ce taux de succès assez important. Cet arbitrage que vous avez donc reçu en PDF, a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission de la recherche. Je ne sais pas si vous avez des questions, des commentaires sur ce point.

M. Tizio.- En l'absence de questions ou de commentaires, je vous propose d'adopter, dans le cadre de cet appel à projets exceptionnel, l'attribution des subventions pour les plateformes de l'Université Bourgogne Europe pour 2026.

Qui refuse de prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Qui s'oppose ?

19 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

2. Modification de la carte 2024-2029 des spécialités de doctorat et d'HDR

Mme Millot.- Le point suivant concernait la modification de la carte 2024-2029 des spécialités du doctorat et de l'HDR, et en l'occurrence de l'HDR. Ça correspond à une demande qui a été émise par le directeur adjoint de l'ED Environnement Santé et qui correspond au fait d'ajouter la section 62 Énergétique, génie des procédés, comme spécialité possible pour l'HDR au sein de cette école doctorale Environnement Santé. Cette spécialité apparaissait déjà dans d'autres ED, en l'occurrence SPIM et Carnot-Pasteur. Mais cette demande permet de répondre à une attente, en l'occurrence d'au moins une enseignante-chercheuse qui se trouvait dans cette situation d'être dans un laboratoire qui ne relevait pas de Carnot-Pasteur ou de SPIM, mais d'ES, et qui aurait dû soutenir, présenter son HDR dans une discipline qui n'est pas la sienne ou demander un rattachement à une autre école doctorale qui n'est pas celle de son laboratoire. Donc nos laboratoires évoluent, c'est un petit trou dans la raquette sans doute, mais on vous propose cet ajout qui a aussi reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission de la recherche.

M. Tizio.- Très bien, donc il s'agit d'une mise à jour. Je vous propose d'émettre un avis positif sur la mise à jour de cette cartographie des spécialités de doctorat et d'HDR.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

18 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie et je remercie Nadine pour ces points recherche.

Point B : Points adoptés sans débat

X – Tarifs, subventions et dons – Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe

M. Tizio.- Nous allons passer au point B, c'est-à-dire les points qui sont adoptés sans débat, sauf demande expresse évidemment. Et il s'agit, comme à l'accoutumée, des tarifs, subventions et dons, des sorties d'inventaire, des contrats et conventions portant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe. Y a-t-il des remarques sur ces différents dossiers ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose d'adopter ces tarifs, sorties d'inventaire, contrats et conventions.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

18 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

XI – Compte rendu des contrats et conventions hors subvention

M. Tizio.- Enfin, dernier point, il s'agit du compte rendu des contrats et conventions hors subvention. Donc s'il n'y a pas de remarques, je considère que le conseil d'administration a pris acte de ces contrats et conventions hors subvention, et je donne la parole au Président pour clôturer nos travaux.

**Le conseil d'administration prend acte du compte rendu
des contrats et conventions hors subvention**

Le Président.- Merci Monsieur le vice-président CA. Merci à vous toutes et à vous tous qui avez résisté jusqu'à cette heure légèrement tardive et surtout légèrement en retard par rapport au planning prévisionnel. Néanmoins, les discussions ont été nombreuses et denses. Merci beaucoup à vous toutes et à tous. Bonne soirée et à bientôt pour le prochain conseil d'administration.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30)

Le Président



Vincent THOMAS